

## Quatrième séance, vendredi 17 juin 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

**SOMMAIRE: Communications. – Projet de décret 2015-DSJ-198: Octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016–2026; entrée en matière, lecture des articles; vote final. – Rapport final 2016-DSJ-93: Réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (Polycom-Fribourg); discussion. – Projet de loi 2014-DFIN-121: modification de la loi sur la Banque cantonale de Fribourg; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Motion 2015-GC-159 Emmanuelle Kaelin Murith/Didier Castella: Droits de mutation en cas d'acquisition d'un premier logement familial. – Clôture de la session.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 94 députés; absents: 16.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Susanne Aebischer, Solange Berset, Bruno Boschung, Gabrielle Bourguet, Romain Collaud, Eric Collomb, Antoinette de Weck, Laurent Dietrich, Marc-Antoine Gamba, Ueli Johner-Etter, Michel Losey, Thomas Rauber, Nadia Savary-Mooser, Ralph Alexander Schmid, Olivier Suter et Jean-Daniel Wicht.

MM. et M<sup>mes</sup> Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillers et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Ouverture de séance

**Le Président.** J'ai le plaisir d'ouvrir la quatrième séance de notre session de juin.

### Communications

**Le Président.** Je souhaite un bon anniversaire à notre collègue François Roubaty et également bon anniversaire, mais pour demain, à notre collègue Elian Collaud (*applaudissements!*)

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de décret 2015-DSJ-198 Octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016–2026<sup>1</sup>

Rapporteure: Katharina Thalmann-Bolz (UDC/SVP, LA).

Commissaire: Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.

#### Entrée en matière

**La Rapporteure.** Zuerst möchte ich meine Interessenbindungen zu diesem Geschäft bekannt geben. Ich bin Mitglied der Verwaltungskommission und der Unterkommission für den Strafvollzug der Anstalten von Bellechasse.

Die Parlamentarische Kommission hat am 31. Mai den Dekretsentwurf über den Studienkredit von 1,55 Millionen Franken für die Umsetzung der 1. Etappe der Vollzugsplanung 2016–2026 an einer einzigen Sitzung in den Anstalten von Bellechasse beraten und einstimmig genehmigt. Der Kommission standen auch der Direktor der Anstalten und sein Stellvertreter unterstützend zur Seite. An dieser Stelle danke ich den Verantwortlichen der Anstalten für den freundlichen Empfang und die aufschlussreiche Präsentation der geplanten Erweiterungen und der Reorganisationen in den Gefängnisanstalten.

In ihrer Eintretensdebatte erklärten die Mitglieder der Kommission übereinstimmend, den Bedürfnissen der Strafvollzugsbehörden zu entsprechen, damit die Anstalten mit der strikten Trennung des offenen vom geschlossenen Vollzug nicht nur sicherer werden, sondern dass auch künftig der Betriebsablauf effizienter gestaltet werden kann. Die weit-sichtige Planung wurde von der Kommission positiv aufgenommen.

Zu Kritik Anlass gab jedoch die etwas bescheidene Botschaft zum vorliegenden Studienkredit. Ergänzend dazu konnte

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1860ss.

jedoch vom zuständigen Regierungsvertreter festgehalten werden, dass es sich bei dieser 1. Etappe um die dringend nötigsten Umstrukturierungen und Erweiterungen handle, welche unabhängig von weiteren Schritten zu planen seien. Die Vorstudien seien im vorliegenden Kreditbegehren enthalten und die in Aussicht gestellten Bundessubventionen könnten nur für die Gebäulichkeiten, nicht aber für den Betrieb entrichtet werden. Das geplante Gesundheitszentrum sei aus logistischen Gründen nur für die Insassen der Gefängnisanstalten vorgesehen.

Zahlreiche Fragen den Betriebsablauf betreffend, die Weiterverwendung des Tannenhofes Sapinière, welche noch offen ist, die Zusammenlegung mit dem Zentralgefängnis und Vergleiche mit der Kostenexplosion des Knabengefängnisses in Palezieux wurden beantwortet und erörtert. Die Frage der Tarifierung konnte nicht abschliessend beantwortet werden, da diese zurzeit parallel mit den Kantonen des Westschweizer Konkordats geprüft wird. Die Kommission erwartet mit dem Projektierungskredit eine genaue Darstellung der Einsparungen im Betrieb, wie er in der vorliegenden Botschaft angedeutet wird. Ebenso verlangt die Kommission mit Vorliegen des Verpflichtungskredits eine Personalplanung über die Projektierung der 1. Etappe hinaus. Das Eintreten auf die Gesetzesvorlage in der Kommission wurde nicht bestritten. Die Lesung der Artikel warf keine Fragen auf. Das Dekret wurde einstimmig angenommen.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, der Rat hat es heute in der Hand, einen 1. Schritt für eine dringend notwendige Verbesserung und zugleich für eine Erweiterung der Anstalten von Bellechasse mit einem Gesundheitszentrum und einer gesicherten Werkstätte für 40 zusätzliche Arbeitsplätze im geschlossenen Vollzug in Angriff zu nehmen.

Die Kommission lädt Sie ein, auf den Studienkredit einzutreten und die Vorlage zu genehmigen.

**Le Commissaire.** Lors de la session du mois de mars, le Grand Conseil a discuté le rapport du Conseil d'Etat présentant la planification pénitentiaire pour les années 2016 à 2026. Lors de ce débat, je vous ai promis de venir avec la première étape encore avant l'été pour la planification d'extension des pavillons.

Dans le rapport du mois de mars, le Conseil d'Etat a exposé la nécessité de cette planification qui, d'ailleurs, est aussi la suite d'un postulat émanant du Grand Conseil – le postulat Kolly/Peiry. Ensuite, la nécessité est motivée par le fait que le nombre des détenus a augmenté entre 2011 à 2013, pour toute la Suisse, de 6000 à 7000 détenus. Un besoin énorme, accru et réel. Le taux d'occupation a dépassé les 100% dans certains cantons. Chez nous, à Bellechasse, il se situe aussi entre 98 et 100%.

Quand j'ai commencé mon mandat de conseiller d'Etat, on a toujours parlé de la Sapinière. La Sapinière est une maison

vétuste qu'il faut absolument rénover. Elle se trouve à peu près à 3 km de distance de Bellechasse. Nous avons eu des offres pour une rénovation qui coûterait environ 5 millions de francs. Quand vous allez voir la Sapinière, l'aspect extérieur semble bon, mais à l'intérieur, le réseau électrique et le réseau pour les eaux sont vraiment dans un état vétuste qu'il n'est pas possible de rénover.

Dans le plan financier, depuis la dernière législature, il y a toujours un montant de 5 millions pour la rénovation de la Sapinière. Le Conseil d'Etat a dit qu'il n'allait pas rénover la Sapinière pour 5 millions sans savoir exactement ce qu'on allait y mettre. Dès lors, il a demandé une planification pénitentiaire. Durant trois ans, un comité de pilotage s'est penché sur cette question de planification pénitentiaire. Lorsque vous avez eu la sortie du Grand Conseil à Bellechasse, on vous a présenté les projets, peut-être vous en souvenez-vous, il y avait ce qu'on appelle le projet UT: c'est l'Unité thérapeutique pour les petits internements où un besoin énorme existe. Nous avons mandaté un bureau d'architectes pour faire une étude de faisabilité. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été discuté au mois de mars. Le Conseil d'Etat a accepté cette planification tout en disant qu'il allait prioriser. On ne peut pas faire tout en même temps, il faut prioriser. On ne peut pas faire l'UT, par exemple, déjà pendant cette législature. Cette unité coûtera assez cher.

Avec les responsables de Bellechasse, ici présents, nous avons discuté et avons priorisé l'extension des pavillons, qui est effectivement très urgente, surtout pour la sécurité. Il faut surtout séparer les cas «à risques», qu'on appelle les cas fermés, et les cas «à moindres risques», qu'on appelle les cas ouverts, qui peuvent aller travailler dans l'agriculture, dans les écuries ou, par exemple, pour les asperges actuellement. En même temps, nous avons besoin d'un atelier sécurisé pour les cas fermés puisque les détenus ont aussi non seulement le droit, mais l'obligation de travailler. En même temps, un centre médical et un centre d'accueil manquent. On va également vous proposer de les construire.

Nous avons fait une étude de faisabilité qui a été confiée au bureau d'architectes Linder & Zuehlke et nous avons travaillé étroitement avec le Service des bâtiments. Pour ce projet, le devis est à 19,8 millions, ce qui ferait 14 millions pour le canton de Fribourg, déduction faite des subventions fédérales. Nous avons une assurance de subventions maximale de 35% de la part de la Confédération puisqu'il s'agit d'un pénitencier qui est dans le Concordat latin. Nous avons également l'assurance des différents directeurs des cantons romands qu'il y a effectivement un besoin et qu'ils vont continuer à nous envoyer des «clients». Le besoin est effectivement assuré. Il faut aussi ajouter que les détenus de Bellechasse exécutent eux-mêmes des travaux pour environ 900 000 francs sous la conduite de M. Morandi, chef des bâtiments.

En ce qui concerne le devis, c'est vraiment très sérieux. On a estimé que c'était un peu cher et avons donc transmis ce devis à un bureau d'architectes spécialisés dans la construction de prisons à Lucerne. Ceux-ci ont confirmé que ce devis était correct.

Nous demandons aujourd'hui un crédit d'étude pour 1,5 million. Comme M<sup>me</sup> la Rapporteuse l'a déjà précisé, la commission a siégé le 31 mai à Bellechasse où il y a eu une présentation. Ensuite, beaucoup de questions ont témoigné de l'intérêt des membres de ladite commission. Je peux aussi témoigner qu'il y avait beaucoup de connaissances de la part des députés qui ont posé des questions pertinentes. De manière générale, les questions portaient sur l'exécution des peines, le bracelet électronique, les travaux d'intérêt général et également sur la nouvelle loi dont vous serez saisis cet automne en vue de la fusion entre Bellechasse et la Prison centrale ainsi que la fusion du Service de probation et du Service d'exécution des peines. La consultation a été bien accueillie et le Conseil d'Etat va se pencher, encore avant l'été, sur le projet définitif.

Dans le message, le point faible – je crois que M<sup>me</sup> la Rapporteuse l'a dit –, et je l'admets, c'est un peu la question d'estimation des frais d'exploitation. On s'est penché pendant deux ans pour savoir combien ces frais d'exploitation allaient nous coûter. Cette estimation des frais d'exploitation de la future extension est extrêmement difficile. Avec la suppression de la Sapinière, nous pouvons dire que les dix employés qui y travaillent vont être transférés à Bellechasse. Il est clair qu'avec quarante détenus en plus, on aura besoin de plus de personnel, mais c'est très difficile de l'estimer déjà maintenant. Ce sera aussi la tâche du crédit d'engagement de le préciser. Nous avons eu recours à des experts qui parlaient de vingt unités de plus, mais étant donné que dix proviennent déjà de la Sapinière, il y en aura moins. Nous tâcherons quand même de diminuer cette augmentation prévisible. Actuellement, nous nous penchons notamment sur un changement du système de brigade, soit du système selon lequel les agents de détention travaillent actuellement et depuis très longtemps. Nous avons confié un mandat à l'extérieur. Avec le chef du personnel et le directeur de Bellechasse, nous nous efforçons de rendre plus efficace, rationaliser le système actuel.

Un deuxième facteur existe, c'est qu'à Bellechasse, les «fournisseurs» des détenus sont souvent d'autres cantons; ce sont les tribunaux du canton de Vaud, les tribunaux du canton de Genève notamment. Actuellement, le tarif, le prix de pension ne couvre pas tout à fait les frais. Il faudrait donc augmenter les tarifs, ce qui va nous aider pour la couverture des frais.

Ensuite, avec la nouvelle loi, je l'ai déjà dit, nous allons trouver des synergies en fusionnant la Prison centrale et Bellechasse.

Finalement, moins de détenus fribourgeois seront envoyés à l'extérieur, à Curabilis ou ailleurs où les coûts sont extrêmement cher. On pourra ainsi réduire l'augmentation prévisible des frais d'exploitation.

J'attends la discussion et je vous invite à faire comme la commission qui, à l'unanimité, entre en matière et accepte ce crédit.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire le 29 avril 2016. Sous l'angle financier, à l'unanimité, nous vous recommandons d'accepter ce décret.

**Stempfel-Horner Yvonne** (PDC/CVP, LA). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat den vorliegenden Dekretsentwurf über einen Studienkredit für die Umsetzung der 1. Etappe der Vollzugsplanung 2016–2026 geprüft und diskutiert.

Die Haftbevölkerung hat sich in den letzten Jahren sehr stark verändert. Um diesem Wandel gerecht zu werden, müssen auch im Strafvollzug entsprechende Massnahmen getroffen werden. Mit folgenden Bemerkungen unterstützt unsere Fraktion den Dekretsentwurf und wird dem Studienkredit zustimmen.

Das geplante Gesundheitszentrum sollte so konzipiert werden, dass eine mögliche spätere Erweiterung möglich ist. Weiter verlangen wir, falls dies nicht schon bereits vorgesehen ist, dass in der Planung ein Holzbauingenieur beigezogen wird. Es soll geprüft werden, ob ein Holzbau möglich wäre.

Der geplante Ausbau sieht 40 neue, zusätzliche Plätze vor. Dies heisst natürlich auch, dass es das nötige Personal benötigt. Wir erwarten, dass dann auch die nötigen Stellen bewilligt werden können.

Mit diesen Bemerkungen bitte ich Sie, diesem Kredit zuzustimmen.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Nous nous prononçons aujourd'hui sur l'octroi d'un crédit d'étude d'un montant de 1,55 million pour la première étape de la réalisation de la planification pénitentiaire. Les aspects principaux de la réalisation de cette première étape sont la construction d'un centre médical et l'extension des bâtiments. Notre groupe est satisfait. L'extension du bâtiment pour les peines dans le régime ouvert permettra de séparer les détenus en régime ouvert de ceux en régime fermé. La sécurité n'en sera qu'améliorée. En effet, lorsque nous avons débattu en commission, on nous a dit que les problèmes de cohabitation entre ces deux catégories de détenus étaient compliqués, notamment à cause de l'agressivité des détenus en milieu fermé. Notre groupe est donc très favorable à ce crédit d'étude.

Néanmoins, nous souhaitons que le décret pour la réalisation de la première étape, qui nous sera soumis ultérieurement, amène plus de précisions sur différents aspects. Nous souhaitons notamment savoir de manière plus précise quelles économies peuvent être réalisées. Vu le regroupement des détenus et des employés de la Sapinière aux Etablissements de Bellechasse, quelles seront les adaptations en personnel, en

EPT, et quel en sera le coût? M. le Commissaire y a fait référence précédemment: que va devenir le bâtiment de la Sapinière? Nul doute que nous obtiendrons toutes ces réponses lors du futur message sur le crédit. Dans l'immédiat, j'aurais une question à M. le Commissaire: vous l'avez dit, les coûts ne sont pas couverts actuellement et il y a un groupe de travail qui étudie la réadaptation des tarifs afin que ceux-ci couvrent les frais effectifs. Pour quand sont attendus les résultats ou les premières informations de ce groupe de travail?

Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière et soutiendra le décret à l'unanimité.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Fraktion ist erfreut über diesen dem Grossen Rat heute vorgelegten Studienkredit. Noch im Februar hatte der Staatsrat eine Auslegeordnung der Situation der Gefängnisse im Kanton und im Verbund mit den Nachbarkantonen gemacht und uns eine Vollzugsplanung unterbreitet, jedoch ohne konkrete Pläne. Die Lücken waren ernüchternd, für einen angemessenen Vollzug ungenügend. Wir haben unterstrichen, dass man es nicht bei der Planung belassen kann, wenn es gilt, die Kriminalität zu bekämpfen. Wir haben uns auf eine Wartezeit eingestellt, haben aber gewarnt, dass sich eine Vernachlässigung des Strafvollzugs nur negativ auswirken kann.

Nun, 3 Monate später, zeigt sich der Staatsrat bereit, eine 1. Etappe dieser Planung zu realisieren. Er will die Situation in Bellechasse verbessern, wo heute im gleichen Gebäude Personen im offenen und geschlossenen Vollzug untergebracht sind, was eine denkbar schlechte Voraussetzung für beide Gruppen von Gefangenen ist und wo Probleme vorprogrammiert sind. Zudem stellt diese Situation für die Angestellten des Gefängnisses eine hohe Belastung dar.

Wir sind uns bewusst, dass ein solcher Entscheid nicht über Nacht erfolgt, insbesondere, weil ein solcher Entscheid auch die Anstellung von weiterem Personal bedingt. Daher umso mehr, Herr Staatsrat, verdient dieser Schritt grosses Lob.

L'extension des bâtiments de Bellechasse, voire 40 places supplémentaires en secteur fermé et un atelier sécurisé afin de séparer les régimes fermés ou ouverts est une première étape importante. Le rapatriement vers Bellechasse des places actuellement sises à la Sapinière est une bonne et raisonnable démarche, les infrastructures de ce bâtiment ne répondant plus aux exigences actuelles.

Es interessiert natürlich, was mit dem Tannenhof passiert. Wird er mangels möglicher Zuordnung einer passenden Funktion gleich abgerissen? Kann er eventuell als Aufbewahrungsort für Gemüse dienen? Kann er vielleicht in einen attraktiven Verkaufspunkt der Produkte Gemüse, Früchte aber auch des Handwerks aus Bellechasse umfunktioniert werden?

Sodann ist ein Gesundheitszentrum geplant, um eine umfassende medizinische Beratung anbieten zu können. Auch das trägt dazu bei, Gefangene in einer Art behandeln zu können, die den grösstmöglichen Erfolg verspricht. Nur so kann Resozialisierung überhaupt gelingen. Nur so kann auch die Gesellschaft profitieren.

Das ist ein 1. Schritt, und wir danken dem Staatsrat für seinen klugen Entscheid. Weitere Schritte müssen aber folgen, wie die dringend nötigen und vom Gesetz vorgeschriebenen Einrichtungen mit einem Angebot an therapeutischen Massnahmen für psychisch kranke Straftäter.

Mit diesen Bemerkungen empfiehlt die Sozialdemokratische Fraktion, auf den Dekretsentwurf einzutreten und dem Studienkredit für die 1. Etappe der Vollzugsplanung vorbehaltlos zuzustimmen.

**Losey Michel** (PLR/FDP, BR). La vision de la direction de Bellechasse et de la commission administrative est judicieuse. En effet, le décret qui nous est demandé permettra de disposer d'un crédit d'étude permettant un regroupement des détenus sur le site de Bellechasse, de créer un centre médical et un atelier sécurisé, tout en améliorant la sécurité générale. Cette réalisation permettra aussi d'augmenter la capacité d'accueil des détenus de 40 places. Ce projet est d'ailleurs soutenu par l'Office fédéral de la justice et par la Conférence latine des chefs de Départements de justice et police. Avec ces différentes constructions, le site de la Sapinière sera abandonné pour la détention des détenus et le destin de son bâtiment principal devra encore être confirmé avec l'étude en cours. La projection de la réalisation de la première étape montre très clairement une optimisation de l'encadrement des détenus à Bellechasse et une gestion des ressources plus efficace. Lors de la demande du crédit d'engagement devant ce plénum, il faudra, M. le Commissaire l'a déjà dit, détailler dans le message les coûts de fonctionnement futurs en faisant un benchmark avec la situation actuelle. Finalement le décret qui nous est soumis permettra de déterminer avec précision les coûts de réalisation de la première étape et n'engage en aucun cas le Grand Conseil dans l'obligation de réaliser la deuxième étapes. Il n'y a pas de cause à effet entre la première et la deuxième étape. Avec ces remarques, le groupe libéral-radical, dans sa quasi-unanimité, soutiendra cette demande de décret.

**Serena Silvio** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat das umfassende und gut verständliche Dekret zum Studienkredit für die Umsetzung der 1. Etappe der Vollzugsplanung 2016–2026 eingehend diskutiert. Wir haben zur Kenntnis genommen, dass der Ausbau der Vollzugsanstalt Bellechasse um 40 Plätze auf je 100 Plätze pro Vollzugsform absolut einer dringenden Notwendigkeit entspricht. Der heutige Zustand, dass die leichten mit den schweren Straffällen vermischt sind, muss unbedingt bereinigt werden. Dies entspricht einem zeitgemässen und fortschrittlichen Vollzug. Dass gleichzeitig

die dezentrale Vollzugsstelle Tannenhof in die Hauptanstalt integriert werden kann, ist sehr sinnvoll. Diese Massnahme und weitere damit verbundene Optimierungen der Infrastrukturen dienen einer qualitativ verbesserten Organisation der Abläufe und sind kostenmässig sicher die richtige Lösung für die Zukunft.

Mit diesen Bemerkungen empfiehlt Ihnen das Mitte-Links-Bündnis das Dekret für den Studienkredit von 1,5 Millionen Franken in der ursprünglichen Fassung des Staatsrates zur Annahme.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR). J'avais déposé il y a quelques années un postulat concernant les places de détention pour les femmes. Il m'avait été répondu à ce moment-là que cette question serait examinée lors d'une future extension de la Sapinière. Aujourd'hui on apprend que ce projet de la Sapinière est abandonné. Voici mes deux questions:

- > Le besoin en places de détention pour les femmes est-il couvert pour notre canton? Dans la négative où sont-elles ou seront-elles détenues si besoin?
- > Est-ce que cette question de la détention des femmes a-t-elle été abordée par la commission?

Je vous remercie, M. le Commissaire, pour vos réponses.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis le président du club du bois et des forêts du Grand Conseil. Je vais bien sûr, moi aussi, soutenir ce projet de décret. Je vois une belle unanimité dans cette salle. Cela me rappelle Coluche qui disait que les politiques préfèrent investir dans les prisons que dans les écoles et ils ont raison car ils ont plus de risque de se retrouver en prison que sur les bancs d'école. Mais pour être plus sérieux, je rebondis sur les propos de notre collègue Yvonne Stempfel: selon l'arrêté du Conseil d'Etat, un ingénieur spécialiste du bois doit être intégré dès le départ dans chaque projet de construction; c'est votre arrêté du mois d'août 2014. Est-ce que cet ingénieur est prévu dans ce projet, M. le Commissaire. Merci de votre réponse.

**Collaud Elian** (PDC/CVP, BR). Mes liens d'intérêts: je connais la maison et suis ancien chef de projet pour une partie de la dernière réalisation, qui a eu lieu il y a quelques années. Rationaliser les constructions avec des cellules préfabriquées en béton. Oui, malheureusement pour le bois, le béton brûle un peu moins vite, est un peu plus difficile à percer, à moins qu'on mette un petit «sagex» à l'intérieur de la paroi en béton. Un premier projet avait été écarté pour des raisons de diminution de subventions. Aujourd'hui, à titre personnel, je souhaite que la variante proposée à l'époque soit réévaluée et dans la mesure du possible réalisée et prise en compte. Il en va aussi d'un retour d'investissement pour les entreprises fribourgeoises. Et ce projet, tel qu'il a été réalisé à la Croisette à Orbe, donne toute satisfaction. En étant favorable à l'entrée en matière, je termine en vous remerciant, M. le Président, pour les vœux d'anniversaire.

**La Rapporteuse.** Viele der Punkte, die die Redner aller Fraktionen aufgeworfen haben, sind bereits in der Kommission diskutiert worden und ich stelle fest, dass alle Voten positiv ausgefallen sind. Dafür möchte ich herzlich danken. Insbesondere die Frage des Baumaterials Holz wurde diskutiert in der Kommission, auch die Personalplanung mit ihren Folgekosten – das habe ich bereits in meinem Bericht gesagt, dass die Kommission das fordert, insbesondere für den Projektierungskredit und darüber hinaus. Die Verwendung des Tannenhofes ist immer noch offen, da kann der Herr Regierungsvertreter besser antworten, und vielleicht weiss er auch schon etwas mehr. Die Abhängigkeit respektive Unabhängigkeit mit den Folgeetappen dieser 1. Planungsetappe wurde auch diskutiert und klar und deutlich argumentiert, dass es unabhängig sein soll. Es sind Folgeetappen in Planung, aber die 1. Etappe ist wirklich völlig unabhängig.

Was in der Kommission nicht diskutiert wurde, sind die Tarife der weiblichen Gefangenen. Da gebe ich das Wort an den Herr Regierungsvertreter weiter.

**Le Commissaire.** Je remercie toutes les intervenantes et intervenants. Je constate qu'il y a une unanimité pour l'entrée en matière. Je remercie le président de la CFC pour sa brève intervention et avec l'appui unanime de cette Commission.

Frau Grossrätin Yvonne Stempfel: Ich kann Ihnen zusichern, dass das Gesundheitszentrum so konzipiert wird, dass es auch für zukünftige Etappen, namentlich für das Therapiezentrum, genügen wird. Es ist zurzeit etwas katastrophal, wie die Ärzte und Krankenschwestern dort arbeiten müssen. Dieses Haus wird gleichzeitig auch eine Art von Empfang darstellen.

Zur Frage des Holzes, et là j'essaie aussi de répondre à M. le Député Schorderet, vous savez que le bâtiment du Lac Noir, par exemple, est tout en bois. Pour le bâtiment de la police on en a tenu compte, donc là on va certainement prendre un ingénieur du bois dans la planification. Est-ce qu'après on va construire en bois ou plutôt en béton préfabriqué, comme le suggère M. le Député Collaud? Je ne peux pas vous le dire, mais je pense que ce sera peut-être mixte et là ce serait aux ingénieurs et à la commission de planification de déterminer et de proposer le matériel.

Frau Stempfel hat auch die Frage nach dem Personal gestellt und lädt den Staatsrat ein, das nötige Personal zu bewilligen. Ich bin froh um diese Aussage.

M. le Député Roland Mesot, comme M. le Député Losey, disent qu'il faudrait vraiment préciser, dans le décret des crédits d'engagement, les économies qu'on va réaliser, les adaptations prévues et aussi ce qu'on va faire avec la Sapinière. Pour la Sapinière, le Conseil d'Etat laisse la question ouverte. Est-ce qu'on veut raser la Sapinière ou est-ce qu'il y a une autre affectation possible? En tout cas pour le moment on laisse la

question encore ouverte. Mais ça ne sera plus utilisé pour le pénitencier de Bellechasse, sauf évidemment les cultures.

M. le Député Mesot, vous demandez quand les tarifs vont être adaptés? Je peux vous répondre qu'actuellement on applique ce qu'on appelle un tarif politique, c'est-à-dire un peu en-dessous de la couverture des frais. Mais il y a eu des décisions, il y a deux ans en tout cas, de la Conférence latine des Directeurs de justice et police en vue d'adapter les tarifs. M. le Directeur de Bellechasse, qui est ici présent, fait partie de cette commission qui doit évaluer à combien il faut les fixer. Je ne vous cache pas qu'il y a certains cantons qui devraient payer un peu plus et qui n'ont pas tellement d'intérêts à accélérer, mais j'y veillerai. On verra notamment le canton de Vaud, d'ici une semaine, pour qu'on puisse accélérer et arriver à ce tarif qui va couvrir les frais.

Ich danke Frau Grossrätin Bernadette Hänni für ihre Unterstützung. Sie hat recht, wen sie sagt, dass die Vernachlässigung im Strafvollzug negative Folgen haben kann. Ich danke ihr auch, dass sie an die Angestellten gedacht hat. Effektiv, die Belastung zurzeit mit den gefährlichen und weniger gefährlichen Tätern in Bellechasse führt zu grossen, grossen Problemen und ist auch gefährlich für die Angestellten. Ich bin ebenfalls einverstanden, dass das ein erster Schritt ist und dass weitere Schritte folgen sollen.

M. le Député Losey, merci de dire que la vision de Bellechasse est judicieuse et qu'il faudrait une optimisation de gestion. Le crédit d'engagement, comme M. Mesot l'a dit, devrait vraiment préciser les frais d'exploitation. Pour le crédit d'engagement, on va essayer de préciser notamment les frais en personnel. Vous avez dit à juste titre que cette première décision n'a pas de cause à effet pour une deuxième décision, mais j'espère qu'il y aura une deuxième étape. Mais si vous prenez la décision aujourd'hui, cela ne veut pas dire que d'ici 5 ans vous devez aussi soutenir la réalisation de l'Unité thérapeutique. Donc cela est indépendant l'un de l'autre.

Ich danke Herrn Grossrat Serena für die Unterstützung.

M<sup>me</sup> Antoinette Badoud, votre postulat me pèse encore un peu sur l'estomac. On a fait des études. Le problème c'est qu'il serait souhaitable d'avoir une maison pour les femmes. Celles qui sont dans l'exécution des peines sont à Hindelbank. Je suis allé visiter Hindelbank. Il y a actuellement deux établissements, l'autre est à la Tuilière à Lonay, également pour celles qui sont en détention préventive. Mais pour les femmes qui sont plutôt en thérapie et non en exécution de peine, il manque des places. Dans le canton de Fribourg, il y a entre 1 et 3 places par année qui manquent. Le problème est que si vous voulez construire une maison pour une à trois femmes, il faudrait toute une équipe derrière. Et cela va coûter cher de sorte que le Conseil d'Etat est d'avis qu'il coûte moins cher d'acheter des places à l'extérieur pour placer ces femmes, mais je ne vous cache pas que c'est très difficile de trouver ces places-là. En tout cas La Sapinière ne sera pas un endroit où

il faudrait placer ces femmes. Pour terminer, j'ai oublié de dire que ce crédit d'étude de 1,55 million correspond à 8% du crédit d'engagement, ce qui est normal et habituel. Avec ces considérants, je vous invite à entrer en matière et à voter ce crédit.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### ART. 1

**La Rapporteuse.** In Artikel 1 wird die Höhe dieses Studienkredits, 1,55 Millionen Franken, beschrieben.

- > Adopté.

### ART. 2

**La Rapporteuse.** Artikel 2 beschreibt, unter welcher Kostenstelle dieser Zahlungskredit eingetragen wird.

- > Adopté.

### ART. 3

**La Rapporteuse.** Artikel 3 besagt, wo die Ausgaben aktiviert und abgeschrieben werden.

- > Adopté.

### ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté selon la version du Conseil d'Etat par 93 voix sans opposition ni abstention.

### Ont voté oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/

SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDCPBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDCPBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

## Rapport final 2016-DSJ-93 Réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (Polycom-Fribourg)<sup>1</sup>

### Discussion

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Le rapport du Conseil d'Etat relatif à la réalisation du réseau radio cantonal de sécurité, baptisé Polycom-Fribourg, brosse un état des lieux assez complet de la situation. Le groupe Alliance centre gauche tient à remercier leurs auteurs. Pour les députés et miliciens que nous sommes, il apporte des éléments nécessaires pour une compréhension plus objective de ce milieu assez spécifique. Il y a eu semble-t-il, et je m'en souviens, des débuts plus difficiles dans le cadre de la mise en place de ce système et des adaptations ont été bien entendu nécessaires. Il semblerait donc à ce jour que la mise en exploitation et son suivi donnent satisfaction. Cette dernière est d'autant plus légitime que, comme vous avez pu le constater, la facture finale présente une économie – on nommera cela ainsi – d'environ 30% par rapport au devis initial. C'est vrai que nous avons quelque peu été aidés par la mise à disposition des stations de base des cantons voisins.

Avant de terminer, j'aurais une question personnelle à adresser à M. le Commissaire du Gouvernement. Vous savez certainement, et nous l'avons lu dans un journal à grand tirage, que Ruag, le géant suisse de l'armement, a été piraté. Ceci a mis en exergue les risques liés à l'utilisation de cette technologie moderne. Cette menace concerne aussi l'ensemble de nos administrations cantonales, qui doivent impérativement être sur leur garde. Dans le domaine qui nous concerne aujourd'hui, je vous demanderais dans quelle mesure ce système Polycom est protégé, afin d'éviter que toutes ces informations confidentielles, à risque, puissent être captées par n'importe quel cibiste, même au-delà de l'Oural, ce qui n'est pas pour nous rassurer forcément.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe Alliance centre gauche prend acte du présent rapport.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Notre groupe a pris connaissance de ce rapport sur la réalisation du réseau radio cantonal de sécurité Polycom. Lors du vote sur le décret, 12 cantons utilisaient Polycom et 12 cantons étaient en train de le mettre en phase de réalisation. A l'époque, il ne restait que Fribourg et Zoug qui devaient encore le réaliser. Vu le coût de la réalisation, on peut dire que ne pas être les premiers à réaliser quelque chose peut être aussi un avantage. Nous avons la participation du canton qui se monte à 16 millions, soit environ 8 millions de moins que prévu: une économie de 34%. On ne peut que vous en féliciter, Monsieur le Commissaire.

J'aurais juste une question. En préparant mon intervention, j'ai vu qu'en 2010, lors des débats, il y avait un souci par rapport à la maintenance de ce réseau, qui était prévue jusqu'en 2025. Six ans plus tard, est-ce que la maintenance est toujours garantie jusqu'en 2025? Ou les délais ont-ils été augmentés pour la maintenance de ce réseau?

**Roubaty François** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je travaille à l'entretien des routes nationales et quelques stations sont dans nos locaux techniques.

Le groupe socialiste a analysé ce rapport et tient à féliciter le Conseil d'Etat pour avoir terminé ce projet avec plus de 30% d'économie par rapport au budget. Cette économie n'a pas été réalisée sur la qualité du matériel et tant mieux, car dans ce domaine la technologie évolue très rapidement.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste tient à remercier le Directeur de la sécurité et de la justice, ainsi que le comité de pilotage, pour avoir mené à bien ce projet.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Mon lien d'intérêt: je suis un utilisateur de Polycom dans le cadre de la police.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport sur la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité. Ce réseau a coûté moins cher, non pas parce qu'il a été fait à l'économie, mais spécialement en rai-

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1854ss.

son du taux de change avec l'euro, qui a baissé également le prix de la technologie. Par contre, l'évolution va vite dans ce domaine et il faudra toujours rester à jour dans ce réseau.

**Le Commissaire.** En effet, le 19 mai 2010, le Grand Conseil a voté un crédit sur 35,814 millions, avec une subvention de la Confédération d'environ 11 millions. Nous avons mis 4 ans pour la réalisation de ce projet. Je rappelle que le canton de Fribourg était l'avant-dernier à le réaliser, ce qui a eu quand même des avantages, notamment sur la question de la technologie, mais aussi sur la question des frais. Le dernier canton à réaliser ce projet était celui de Zoug.

Le Conseil d'Etat a institué un comité de pilotage, qui était composé de différents services de l'Etat (notamment: Service des finances, Service de la protection de la population, Service de l'aménagement du territoire, ECAB, centre 144, pompiers). Ce comité de pilotage était dirigé par les services généraux de la Police cantonale, que j'aimerais ici publiquement remercier pour l'énorme travail accompli.

Le système fonctionne bien et nous sommes heureux. Concernant les finances, je pense que, là, le Grand Conseil ne va pas demander une commission d'enquête pour dépassement de crédit. Effectivement, nous sommes heureux d'avoir pu économiser 34%, puisque la facture finale pour le canton de Fribourg s'élève à 15,888 millions. Ces économies sont certainement dues aussi au bon travail du comité de pilotage. Mais il y a aussi eu des facteurs plutôt favorables qu'on ne pouvait pas influencer, notamment le fait que le crédit de 2010 avait été calculé avec un taux de change de 1 frs 50 pour 1 euro, alors qu'en 2014 le taux était à 1 frs 20. Il y a un deuxième élément qui est la concurrence: nous avons eu des offres bien meilleures qu'en 2010. De plus, il y a eu deux stations de base qu'on a pu supprimer grâce à une collaboration et à une utilisation des stations dans le canton de Vaud.

Monsieur Chassot, je ne peux pas vous répondre sur les risques par rapport au problème de piratage chez Ruag. J'ai lu dans la presse que Ruag calme et tranquillise la population, en disant qu'il n'y a pas de problème. Mais je vais tout de même rester attentif à cette question. Je ne peux pas vous dire actuellement si ces «Hackerangriffe» ont également une influence sur Polycom; je ne l'espère pas, mais merci pour la question.

M. Mesot demande si la maintenance est garantie jusqu'en 2025 ou au-delà. La maintenance est assurée jusqu'en 2025. Par contre, vous avez peut-être lu dans la presse que les cantons qui ont commencé très tôt avec Polycom, soit en 2003–2005, doivent maintenant rénover et c'est une exigence qui vient de la Confédération. Là aussi, nous avons l'avantage d'avoir commencé très tard avec Polycom. Donc, jusqu'en 2025, il est garanti qu'on peut continuer avec Polycom, mais est-ce qu'on pourra aller au-delà ou est-ce qu'il faudra à nouveau adapter le système, je ne peux pas vous le dire.

M. Roubaty et M. Grandjean nous remercient également. Je sais, de la part du commandant de la Police cantonale, qu'au début il y a eu quelques problèmes, mais je crois que maintenant la police est vraiment satisfaite d'avoir cet instrument de communication.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## **Projet de loi 2014-DFIN-121 Modification de la loi sur la Banque cantonale de Fribourg<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Nicolas Kolly** (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: **Georges Godel**, *Directeur des finances*.

### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** J'ai le privilège de vous présenter le rapport de la commission parlementaire qui a examiné le projet de loi modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg (BCF). En préambule, je crois que je n'ai pas besoin de rappeler l'importance de la BCF pour notre canton, pour son économie, pour la culture, pour le sport, mais aussi pour les finances cantonales et ce n'est pas le commissaire du gouvernement qui me contredira. Le Grand Conseil est reconnaissant du travail qui est effectué au sein de la BCF et fier de la réussite de sa Banque, enfin pas celle du Grand Conseil, mais bien celle du peuple fribourgeois.

Ce projet de loi a essentiellement pour objectif de réformer la procédure de nomination des administrateurs de la Banque cantonale fribourgeoise. Pour ce faire, le projet du Conseil d'Etat propose surtout d'instaurer un comité de sélection afin d'examiner les candidatures aux postes d'administrateurs. De plus, les compétences des administrateurs seront désormais inscrites dans la loi.

Selon le message du Conseil d'Etat, ces modifications sont nécessaires afin d'adapter la structure du conseil d'administration de la BCF aux nouvelles exigences de la FINMA. Cela n'est pas totalement exact. En effet, la circulaire actuelle en vigueur est la 2008/24, qui date donc de plus de huit ans et indique, en son paragraphe 17, que: «Pour accomplir ses tâches, le conseil d'administration doit satisfaire en tant qu'organe aux conditions requises à cet effet, notamment en termes de compétences professionnelles, d'expérience et de disponibilité». Il s'agit donc d'une règle générale que la loi actuelle permet de respecter. On ne peut pas dire qu'il s'agit de nouvelles exigences.

Cependant, la FINMA a mis en circulation une nouvelle circulaire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 intitulée «Gouvernance d'entreprise – banques». Etant donné que sa version définitive

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 1801ss.



n'est pas encore connue, il n'est pas possible d'en déduire les modifications impératives à apporter à la loi sur la BCF. Ce projet de la FINMA mis en consultation précise ce qui suit concernant les compétences des administrateurs: «L'organe responsable de la direction supérieure doit être composé de manière suffisamment diversifiée afin que, outre les principaux champs d'activité, tous les autres domaines centraux que sont la finance et la comptabilité, la gestion de risques, le *controlling*, la *compliance* et l'informatique soient représentés avec les compétences requises». Il s'agit donc d'une liste exemplative de compétences qui devrait être représentées dans le conseil d'administration. Mais, comme déjà indiqué, nous ne connaissons pas la version finale de ces directives qui, d'après les informations reçues en commission, devraient entrer en vigueur à la fin de l'été-début septembre.

La commission a cependant jugé que les modifications apportées dans le projet de loi pouvaient améliorer la gouvernance de la BCF dans la mesure où la loi impose des profils de spécialistes dans le conseil d'administration. Cependant, il convient d'avoir conscience que ce projet de loi ainsi que le projet bis de la commission atténuent les prérogatives du Grand Conseil et donnent davantage d'indépendance au conseil d'administration de la BCF. La plus importante est l'élection des administrateurs. Jusqu'à ce jour, notre Parlement avait une grande liberté quant à ce choix. Il pouvait donc y élire aussi des représentants politiques. Avec le projet de loi, notre Parlement ne pourra plus qu'élire la personne choisie par le comité de sélection dans lequel, il faut quand même le relever, le projet bis prévoit une majorité de membres du Grand Conseil.

Le projet bis prévoit également que la compétence de nomination du président du conseil d'administration soit donnée au conseil lui-même et non plus au Conseil d'Etat, comme c'était le cas auparavant. Enfin, le projet bis de la commission prévoit également que notre Parlement n'adopte plus les comptes et le rapport de la BCF, mais qu'il en prenne uniquement acte, soit sans votation formelle. J'aurai l'occasion, lors de la lecture des articles, d'expliquer encore plus les motivations qui ont conduit la commission à adopter ces modifications ou à modifier quelque peu le projet du Conseil d'Etat.

Avec ces remarques et ces explications, je vous recommande, au nom de la commission parlementaire, d'entrer en matière et d'accepter le projet bis de la commission.

**Le Commissaire.** Je remercie le président de la commission parlementaire pour son rapport d'entrée en matière. Vous me permettez, tout d'abord, en entrée en matière, de donner une information dans le but, si besoin est, de vous démontrer où se situe notre Banque cantonale dans le paysage bancaire suisse.

Vous le savez, nous avons plusieurs catégories, selon la FINMA: la catégorie I, qui comprend les grandes banques, l'UBS et le Crédit Suisse; la classe II, la Banque cantonale de Zurich et le groupe Raiffeisen; la catégorie III où se situent

Fribourg, avec les Vaudois, Lucerne et St-Gall notamment, mais bien d'autres.

Cela démontre, par rapport à la grandeur du canton, l'importance de notre Banque cantonale. Ensuite, il y a les autres banques. Donc, la Banque cantonale de Fribourg fait partie des vingt-et-une plus grandes banques suisses. La Banque cantonale a un bilan de 20,6 milliards et des fonds propres de 1,7 milliard. Le résultat opérationnel 2015 – vous avez eu l'occasion de le voir – est de 152 millions, ce qui a permis de verser 64 millions au canton, aux communes et paroisses, dont 34 millions comme indemnités de garantie de l'Etat et 11 millions comme rémunération du capital. Pour rappel, depuis 1990, la BCF a versé 581 millions à l'Etat.

Venons-en au projet de loi. Avant d'élaborer ce projet de loi, le président du conseil d'administration de la BCF et moi-même avons rencontré à plusieurs reprises les chefs de groupe pour échanger par rapport aux exigences supplémentaires de la FINMA et examiner de quelle manière on pourrait trouver une solution qui satisfasse les uns et les autres. Après toutes ces discussions, qui ont duré un certain temps – ce qui répond probablement à une critique qui viendra par rapport à l'arrivée tardive de ce projet –, le Conseil d'Etat m'a demandé d'élaborer un projet de loi, qui a été mis en consultation du 21 janvier au 30 mars 2016. Dans le cadre de la consultation, le projet a été plutôt bien accueilli et nous avons tenu compte d'une bonne partie des remarques.

De manière générale, l'avant-projet mis en consultation a été accueilli favorablement. Toutefois, par rapport à cet avant-projet, le projet actuel a été modifié sur deux aspects importants: la proposition éventuelle de transférer du Conseil d'Etat au conseil d'administration de la Banque les compétences de désigner le président ou la présidente de ce dernier conseil a été fortement contestée, en particulier par les milieux politiques. Le projet actuel, dès lors, renonce à cette modification. Il n'est plus proposé de modifier l'article 21 de la loi sur la Banque, mais la commission fait une autre proposition à laquelle le Conseil d'Etat ne se rallie pas.

Il ressort par ailleurs de la procédure de consultation que l'intervention du comité de sélection dans la procédure de nomination du membre du conseil d'administration désigné par cooptation n'est pas nécessaire. En effet, les six membres nommés disposent d'une compétence nécessaire pour effectuer ce choix. Le projet actuel a également été revu sur ce point.

Je souhaite, même que cela a déjà été fait, rappeler les exigences actuelles et nouvelles de la FINMA. Tout d'abord au point 3 du rapport explicatif sur cette circulaire, que j'ai ici, qui a été mise en consultation et dont on va connaître les décisions finales probablement dès le début de l'automne: «Le profil de l'organe responsable de la direction supérieure doit être renforcé de manière ciblée. Les interventions dans la liberté d'organisation de l'établissement se limitent aux nécessités du droit de surveillance. Le rôle de l'organe res-

ponsable de la direction supérieure, en tant que principale barrière de l'établissement contre les risques, est notamment clarifié. Le catalogue des tâches est, par ailleurs, étendu à toutes les compétences de base selon le droit des sociétés anonymes au-delà de la perspective du contrôle. L'ancrage dans le droit de la société anonyme est conforme à la pratique en vigueur en matière de surveillance dont la teneur se fonde en principe sur le catalogue des attributions du droit de la société anonyme.» Au niveau de la composition, il est dit: «Une composition équilibrée de l'organe responsable de la direction supérieure est particulièrement importante en dehors du nombre minimum de ses membres. Un nombre minimum de trois s'applique aux banques. L'organe responsable de la direction supérieure doit être composé de manière suffisamment diversifiée pour que tous les autres domaines centraux, tels que la finance et la comptabilité, la gestion des risques, la *compliance*, le *controlling* et l'informatique soient représentés avec les compétences requises et ce, en plus des principales activités commerciales. Cela ne veut pas dire pour autant que chaque membre doit avoir plusieurs années d'expérience dans le secteur bancaire. Chaque membre dispose cependant d'au moins une connaissance approfondie qui contribue à l'équilibre de l'organe collectif. Si ce principe de la diversité est appliqué de façon crédible, de bonnes connaissances en matière de finance et de comptabilité et une expérience d'activité d'audit doivent être dûment représentées au sein de l'organe. La règle actuelle, selon laquelle un ou deux administrateurs qualifiés, ayant une expérience spécifique, doivent se voir confier les tâches d'un comité d'audit, au cas où celui-ci ferait défaut, ne s'appliquera donc plus à l'avenir. L'exigence d'une composition équilibrée signifie également que l'organe dans son ensemble est suffisamment familier avec le rayon d'action et les marchés cibles de l'établissement ou du groupe. Ainsi dans le cas d'un établissement à vocation régionale ou nationale, une part importante des membres doit entretenir une relation étroite avec la Suisse, en raison de leur lieu de vie, de leur carrière professionnelle ou de leur formation, alors qu'un périmètre de recrutement mondial peut être retenu pour des groupes actifs à l'échelle internationale.»

Avec ces considérations, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi.

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE).** Conjointement avec une orientation clients des marchés, une bonne gouvernance est la base pour conforter et développer la confiance des clients, du public et du propriétaire d'une banque. En effet, les questions de gouvernance sont un important facteur de succès pour les banques cantonales.

La gouvernance d'entreprises contribue à minimaliser les risques en termes financiers, assure une haute réputation ainsi que crée des conditions optimales pour un développement prospère et un fort ancrage dans un environnement cantonal. Dès lors que la Banque cantonale de Fribourg est détenue par l'Etat et qu'en même temps elle est soumise aux

règles du marché de la libre concurrence, les questions relatives à sa gouvernance sont importantes. Elle se trouve ainsi à l'intersection entre la gouvernance d'entreprise et la gouvernance politique. Les organes de surveillance, de conduite et de révision doivent en assumer le contrôle et le bon fonctionnement.

Nous vous proposons aujourd'hui le renvoi de ce projet de loi sur la Banque cantonale de Fribourg et du projet bis de la commission. Il est relevé que tant le projet de loi que le projet bis de la commission restreignent les prérogatives des pouvoirs politiques, que ce soit ceux du Grand Conseil ou ceux du Conseil d'Etat. En particulier, notre groupe estime qu'à côté des compétences techniques, un contrôle politique reste nécessaire dès lors que la Banque cantonale de Fribourg est la propriété du peuple fribourgeois et que celui-ci garantit les engagements de la Banque et qu'il n'y a pas lieu de restreindre le choix des futurs membres du conseil d'administration. En effet, dans le projet actuel, le Grand Conseil ne pourra qu'avaliser les choix du comité de sélection. En outre, il ne pourra plus adopter les comptes.

Enfin, le Conseil d'Etat n'aura plus la compétence de nommer le président du conseil d'administration. En outre, l'article 20 al. 2 exige que les membres du conseil d'administration «... doivent disposer des compétences nécessaires exigées par la FINMA, en particulier dans les domaines bancaire, fiscal, juridique, comptable et de gestion des risques». Nous constatons que ces nouvelles exigences de la FINMA ne sont pas encore entrées en vigueur. Il convient d'attendre le contenu de la nouvelle directive de la FINMA avant d'insérer dans la loi une liste qui pourrait être contraire à celle qui ressortira de la directive définitive de la FINMA. Enfin, cette liste exclut de facto des compétences qui seraient également très utiles dans le conseil d'administration, comme par exemple des qualités entrepreneuriales.

L'article 3 al. 1 de la loi dispose que l'Etat garantit les engagements financiers de la Banque. Cette garantie signifie également que l'Etat, c'est-à-dire le Conseil d'Etat et nous, le Grand Conseil, devons maintenir notre influence, par exemple sur le profil d'exigences qui ne devrait pas uniquement être défini par le conseil d'administration de la BCF.

Ich nenne Ihnen ein Beispiel eines Schreiners, der seine Schreinerlehre und später mit Erfolg die Meisterprüfung absolviert hat, eine Firma mit 20, 30 Mitarbeitenden führt und zusätzlich noch Führungskurse belegt hat.

Nach den heutigen Voraussetzungen und den Restriktionen der FINMA wäre es nicht möglich, dass dieser Schreinermeister mit Führungserfahrung, dass eine solche Person in den Verwaltungsrat der Kantonalbank gewählt werden könnte und das, meine Damen und Herren, kann nicht akzeptiert werden.

Aus diesem Grund empfehlen wir Ihnen, diesen Rückweisantrag zu unterstützen.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). Zuerst mit einem Augenzwinkern meine Interessenbindungen: Ich bin, vermutlich wie viele andere in diesem Saal, Kunde der Kantonalbank und ein zufriedener Kunde.

Wie vom Vertreter des Staatsrates erwähnt, ist die Revision des Gesetzes über die Kantonalbank nötig, und deshalb ist für die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei Eintreten unbestritten. Es geht darum, dass wir die Vorgaben der FINMA am besten berücksichtigen und eine Form finden, wie wir die Organe der Kantonalbank, vor allem den Verwaltungsrat, in Zukunft wählen wollen.

Bei der Diskussion in der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat sich gezeigt, dass das Thema sensibel ist, vielleicht sensibler als man gemeinhin denkt. Bereits jetzt mit dem Rückweisungsantrag der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei kommt das zum Ausdruck.

Es geht letztlich um die Frage, wie der Besitzer der Bank, nämlich der Staat, seinen berechtigten Einfluss im Verwaltungsrat behält. Da die Staatsgarantie besteht, ist die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei der Meinung, dass auch der Grosse Rat in diesem Zusammenhang seine Aufsicht noch irgendwie wahrnehmen können muss. Wir stossen an Grenzen, meine Damen und Herren, und es hat sich in der Fraktion auch unweigerlich die Frage gestellt, welches denn die richtige Rechtsform und die richtige Organisationsform der Bank für die Zukunft ist – eine Frage, die heute noch nicht auf der Traktandenliste ist, aber unterschwellig bei allen Meinungsäusserungen natürlich mitschwingt. In diesem Sinne ist die Fraktion der Meinung, dass wir ja auch in einer Übergangsphase sind. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei tritt auf die Vorlage ein und unterstützt das Projekt der Kommission mit Ausnahme des Artikels, welcher die Wahl des Verwaltungsratspräsidenten betrifft. Soviel zum Eintreten und jetzt noch einige Worte zum Rückweisungsantrag der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Wir verstehen in gewisser Weise das Unbehagen, aber der Rückweisungsantrag wird nichts nützen. Das Beispiel, das Herr Waeber gebracht hat mit dem Schreinermeister, stimmt. Es ist so, nicht mehr jeder Mann kann Einsitz nehmen in einen Verwaltungsrat einer Bank, ob es eine Kantonalbank ist oder eine andere Bank spielt hier keine Rolle. Wir haben Vorgaben der FINMA und diese müssen umgesetzt werden. Ansonsten würde die Kantonalbank in erhebliche Schwierigkeiten geraten und das ist im Interesse von niemandem.

Staatsrat Godel hat gesagt, dass das Projekt spät kommt. Das ist eine Tatsache. Wir haben das in der Kommission übrigens auch kritisiert. Der Kommissionssprecher hat ja auch eine Bemerkung gemacht. Wir haben heute eine unglück-

liche Situation, aber wir müssen das Problem lösen, und eine Rückweisung löst das Problem nicht. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hätte hier die Möglichkeit, Änderungsanträge einzubringen und einen Lösungsvorschlag zu präsentieren. Einfach zu sagen, dass man nicht weiss, was von der FINMA kommt, stimmt nicht. Ich glaube, wir müssen jetzt reagieren und das nicht noch verschieben, sonst haben wir dann definitiv Probleme, die Mitglieder zu ersetzen, die, wenn wir im Gesetz das Mandat verlängern, sowieso das Mandat per Ende Jahr abgeben müssen.

In diesem Sinne sind wir von der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei für Eintreten und werden den Rückweisungsantrag nicht unterstützen.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a bien sûr pris très au sérieux sa tâche d'analyse de ce dossier pour deux raisons qui convergent avec les considérations qui m'ont précédé: l'importance économique de la Banque cantonale, qui contribue au développement du canton et, finalement, toujours la garantie totale que le canton lui offre.

La nécessité de cette loi, bien sûr, est en partie due au succès dont est «victime» la Banque cantonale de Fribourg, puisque son développement lui a permis de changer de catégorie, de monter dans les ligues et d'attirer ainsi l'attention de la FINMA. Mais c'est aussi, au fond, les dérapages systématiques du système financier helvétique et la place financière helvétique qui ont été sanctionnés internationalement et qui ont attiré des mesures qui, finalement, retombent sur la Banque cantonale.

Les enjeux sont forts pour le canton puisque le conseil d'administration va changer de rôle, avoir un rôle beaucoup plus important qu'avant. Pour le canton, il est important que les administrateurs nommés soient à la hauteur de leur tâche pour pouvoir contribuer à la santé de l'établissement bancaire. Le changement est aussi important pour les administrateurs eux-mêmes, par l'inconvénient ou la charge dû au fait qu'ils vont être engagés très personnellement. Ils sont eux-mêmes exposés dans cette charge-là. La preuve d'ailleurs, c'est qu'ils vont être contraints, obligés par la FINMA, de suivre des cours. Ils devront faire des rapports annuels sur leur activité et, finalement, ils seront tenus au secret de fonction. Ça, ça nous intéresse un peu plus puisqu'ils vont bien nous représenter, mais ils ne pourront rien nous dire. Donc, en fonction de ça, l'élément central pour le groupe Alliance centre gauche est la confiance qu'on peut avoir dans les personnes qui vont être nommées au sein du conseil d'administration. Ce d'autant que cette noble assemblée a déjà démontré une tendance assez marquée à la politisation de ses représentants, dont le groupe a fait parfois malheureusement l'expérience, au détriment de la capacité des administrateurs. Dans le cas particulier, le groupe Alliance centre gauche voit donc fina-

lement d'un bon œil l'intervention de la FINMA qui, par ses critères mais aussi par son droit de veto sur la nomination de certains administrateurs – comme elle l'a encore exercé récemment dans le cas de Zurich –, donne un peu plus de rationalité au choix des administrateurs de la Banque cantonale de Fribourg.

C'est pour cela que notre groupe entrera en matière et suivra les recommandations de la commission.

**Wüthrich Peter** (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de loi sur la BCF et salue les modifications proposées, principalement dictées par les exigences de la FINMA. La mise en place d'un comité de sélection afin de nommer le conseil d'administration nous paraît adéquate. Le fait que le Grand Conseil ne prenne plus qu'acte des comptes au lieu de les approuver ne nous dérange pas. L'important, c'est qu'il y ait débat au Grand Conseil, ce qui reste possible, ceci avant tout pour des questions de transparence.

Quant à la composition du comité de sélection, nous soutenons la variante avec quatre membres du Grand Conseil, deux du conseil d'administration de la Banque et un membre du Conseil d'Etat.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et vous invite à en faire de même.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Le groupe socialiste salue ce projet de loi qui va dans la bonne direction pour donner les bases du futur à notre Banque cantonale.

Le groupe socialiste relève qu'il a été très agréable de travailler, depuis deux ans, en relation avec le représentant du gouvernement et M. Michel, représentant du conseil d'administration pour faire en sorte que ce projet de loi évolue. Après deux ans de discussions et de nombreuses rencontres, le projet proposé correspond dans son ensemble à la volonté politique déclarée durant toutes ces séances. Cela permet d'avoir, au final, un projet de loi qui est censé refléter l'avis de tout le monde. Je reviendrai après sur la demande de l'UDC. Cette manière de procéder est donc bénéfique et j'espère qu'elle inspirera également d'autres conseillers d'Etat, ce qui nous permettrait ensuite d'avoir des débats plus constructifs. Malheureusement, cela a retardé l'envoi du projet, ce qui nous a obligé à prolonger le mandat des administrateurs jusqu'au 31 décembre de cette année.

Cette loi va dans la bonne direction pour cette Banque, pour que notre Banque continue d'afficher de bons résultats et demeure un exemple en la matière, loin des scandales et autres amendes pharaoniques qui sont infligées, notamment à nos deux plus grands représentants, UBS et Crédit Suisse, pour leur comportement honteux sur la scène internationale.

Dans ce projet de loi, il y aura des petites discussions politiques sur les questions de l'approbation des comptes – Conseil d'Etat ou Grand Conseil? de la nomination du pré-

sident du conseil d'administration ou encore sur la nomination par le Bureau ou le Grand Conseil des membres du comité de sélection. Dans l'ensemble, nous pouvons vivre avec tous ces choix, quels qu'ils soient. Le groupe socialiste, dans son ensemble, a manifesté sa volonté de maintenir un lien fort entre sa Banque et le Grand Conseil, entre sa Banque et la population puisque la Banque appartient finalement à nous tous, l'Etat donnant sa garantie.

Ce projet, en soi, n'enlève rien à la situation actuelle et aux prérogatives du Grand Conseil. En ce sens-là, je comprends mal la demande du député Waeber, respectivement du groupe de l'Union démocratique du centre. D'abord, si un problème est intervenu, il pouvait être soulevé il y a deux ans déjà lors de nos discussions. Ensuite, lorsqu'on parle d'enlever des prérogatives au Grand Conseil, par exemple sur les questions de la nomination du président du conseil, de l'approbation des comptes ou encore du comité de sélection, il suffit au groupe de l'Union démocratique du centre de voter avec le groupe socialiste et tous les droits donnés au Grand Conseil le resteront, je vous l'assure!

Le groupe socialiste s'opposera à la proposition de renvoi parce qu'il estime qu'elle va dans le mauvais sens et ferait un pas en arrière, qui serait un autogoal.

Dans ce sens, le groupe socialiste entrera en matière et sur les diverses questions agira toujours dans le sens de la volonté commune qui a été développée jusqu'ici.

**Morand Patrice** (PCD/CVP, GR). Mes liens d'intérêts avec le sujet: je suis sous-directeur d'une succursale d'une grande banque suisse et ancien employé, pendant 17 ans, de la Banque de l'Etat de Fribourg, appellation qui reste importante pour moi. Je précise que j'interviens à titre personnel.

La modification de loi que l'on nous présente aujourd'hui ne répond que partiellement aux nouvelles normes de la FINMA et je me réfère en cela à la circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2016. Donc, le projet que l'on nous soumet n'est pas abouti et ne répond que partiellement aux exigences.

Je peux comprendre que la gouvernance de la banque doit rester – et veut rester – continuellement à jour du point de vue légal et normatif dans un monde bancaire en éternel mouvement. Je peux aussi saluer l'excellent travail de l'équipe qui préside et dirige les destinées de l'établissement et aussi, bien sûr, remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Banque.

Cependant, la BCF vante continuellement, et avec raison, qu'elle bénéficie de la garantie totale de l'Etat. C'est un excellent outil marketing. La Banque a raison de ne pas s'en priver avec un propriétaire aussi bien argenté. Toutefois, en utilisant cet argument de garantie de l'Etat, la présidence de la Banque doit aussi comprendre que, si elle veut garder cette garantie, elle doit accepter que, par exemple, le président reste

nommé par son propriétaire, donc par le Conseil d'Etat, donc par sa population contribuable. Dans la même idée, le Grand Conseil doit rester représenté avec des membres répondant bien sûr aux qualités requises et doit aussi garder la responsabilité de nommer une partie des membres du conseil d'administration.

Pour ces raisons, j'entre en matière, mais je ne vais pas suivre toutes les propositions qui nous sont faites. Je souhaite donc garder la responsabilité au Conseil d'Etat pour la nomination du président. Ceci est également valable pour les membres du comité de sélection, qui devront être nommés par le Grand Conseil, également sur proposition du Bureau de ce Grand Conseil. Si l'on veut suivre la présidence, que l'on vienne alors avec une modification de loi en demandant la privatisation de la Banque. Là, alors, elle serait soumise aux mêmes règles que les autres établissements bancaires. Je ne suis, par contre, pas sûr que ce Parlement et que la population acceptent cette solution, solution que je refuserais également.

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Je prends la parole à titre personnel. Cette loi me donne l'impression que le Grand Conseil perd un certain pouvoir. Le politique ne devient plus qu'une chambre d'enregistrement de candidats, on s'en doute déjà, pré-désignés. Je comprends bien les exigences de la FINMA, mais le Grand Conseil s'est battu pour être représenté au HFR. Nous avons des députés aux TPF, à l'OCN et encore à bien d'autres places. Il ne faut pas se voiler la face, certaines personnes ne veulent plus de députés au conseil d'administration et ceux qui croient le contraire se trompent largement. Il n'y aura plus d'UDC ou de PS dans le conseil d'administration à venir, croyez-moi! Il ne faudra pas venir se plaindre ensuite que le Grand Conseil n'est pas écouté!

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants et, en particulier, les groupes qui recommandent l'entrée en matière, comme la commission l'a fait.

Je constate qu'il n'y a pas de questions particulières posées à la commission. Je vais, par contre, me prononcer sur la demande de renvoi d'Emanuel Waeber, respectivement du groupe de l'Union démocratique du centre. Celle-ci est motivée par deux arguments principaux:

1. L'affaiblissement des prérogatives politiques – je l'ai dit dans mon entrée en matière – est un fait. Le projet du Conseil d'Etat, soutenu par la commission, privilégie un conseil d'administration formé avec des compétences plutôt de spécialistes au détriment d'une représentativité politique, qui était connue jusqu'à ce jour. Il faut en avoir conscience, c'est un changement de paradigme important. La commission a été d'avis qu'il était plus important d'avoir des administrateurs spécialistes, qui ont des compétences pointues dans le domaine bancaire, même si cela se fait au détriment des compétences politiques. Effectivement, il y aura la possibilité peut-être d'atténuer

l'affaiblissement des prérogatives politiques avec certains amendements si tel est le souhait du Grand Conseil.

2. Le fait que la directive pertinente est actuellement en consultation. C'est vrai, je l'ai dit aussi lors de l'entrée en matière, le texte définitif n'est pas connu. Cependant, comme cela a été dit en commission, il est très peu probable que le texte change. Donc, on peut avoir une sécurité assez importante en se basant sur le texte actuel. Je dirais quand même que la loi ne reprend pas complètement le texte de la FINMA. Un exemple? La directive de la FINMA demande des compétences également en informatique et un spécialiste en informatique, ce que la loi ne prévoit pas. La commission a atténué un peu ce problème en faisant un amendement où il est dit: «Dans leur ensemble, ils doivent disposer des compétences nécessaires exigées par la FINMA». Là, on couvre toutes les exigences qui seront prescrites à l'avenir par la FINMA. Ce sera le cas également si, dans l'avenir, il y a d'autres modifications de directives. Ensuite, les compétences nommées, en particulier dans les domaines bancaire, fiscal, juridique, comptable ou de gestion des risques, sont donc une liste exemplative et ne sont donc pas une liste fixe. Je crois que, quand bien même la directive n'est pas entrée en vigueur, la loi permet d'anticiper les changements à venir.

Avec ces recommandations, et au nom de la commission parlementaire, je vous recommande d'accepter l'entrée en matière, respectivement de refuser la demande de renvoi.

**Le Commissaire.** Tout d'abord merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus dont une large majorité est d'accord d'entrer en matière.

J'aimerais juste préciser à M. le Député Waeber concernant ses affirmations sur la gouvernance d'entreprise qui s'exerce au détriment de la gouvernance politique – il a parlé des restrictions du pouvoir politique – qu'elles sont correctes, il faut le reconnaître! Mais, comme cela a été dit par le député Mauron, vous avez participé à toutes les discussions. Je crois qu'on s'est réuni cinq ou six fois pour voir de quelle manière la meilleure solution pouvait être trouvée, respectivement un consensus politique, puisqu'au départ des discussions, il avait été émis que tous les membres soient nommés par le Conseil d'Etat. Les représentants des groupes n'en voulaient pas et nous avons trouvé la solution à force de discussions, en laissant cette prérogative au Grand Conseil, mais avec un comité de sélection. Je crois que cette proposition est issue de l'ensemble des groupes et je pense que c'est positif.

L'autre argument qui a été développé pour dire qu'il faut renvoyer le projet est que la circulaire de la FINMA n'est pas en vigueur. Je peux simplement vous donner l'information, information qui vaut également pour le député Morand selon lequel on ne répond pas à toute la directive: eh bien, notre projet a évidemment été soumis à la FINMA!

Par courrier du 23 mars, elle nous répond ceci: «M. le Conseiller d'Etat, Nous nous référons à votre courrier du 21 janvier concernant le dossier cité en titre. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour la documentation, laquelle a retenu toute notre attention. Nous souhaitons également saluer les adaptations afin de renforcer les compétences professionnelles des membres du conseil d'administration. De par l'augmentation de sa taille, la Banque cantonale de Fribourg est passée en catégorie de surveillance III. Par conséquent, une saine *corporate governance* revêt une importance accrue.» Donc, on démontre que le projet a été vu par la FINMA qui l'a approuvé.

Avec ces quelques considérations, je vous demande d'entrer en matière et de refuser le renvoi.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé au vote sur la demande de renvoi.
- > Au vote, la demande de renvoi est refusée par 69 voix contre 18; il y a 2 abstentions.
- > La demande de renvoi étant refusée, il est passé à la première lecture.

*Ont voté oui:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 18.*

*Ont voté non:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDCPBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/

SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler Yvonne (LA,PDCPBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 69.*

*Se sont abstenus:*

Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 2.*

## Première lecture

ART. 1 MODIFICATION DE LA LOI SUR LA BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG

ART. 3 AL. 2

**Le Rapporteur.** Cet article prévoit que désormais les indemnités versées au canton ne le seront plus sur la proposition de la direction générale. Ce bout de phrase est biffé de la loi. Il s'agit donc d'un renforcement de l'indépendance du conseil d'administration.

Concernant cet article 3, la commission a également refusé un amendement qui avait comme objectif d'instaurer l'obligation de la part du conseil d'administration d'élaborer un document faisant état du mandat public de la BCF.

> Adopté.

ART. 13 AL. 1 ET 2

**Le Rapporteur.** Dans cet article, il s'agit de remplacer «la commission fédérale des banques» par la nouvelle dénomination, c'est-à-dire «la FINMA».

> Adopté.

ART. 14

**Le Rapporteur.** Le changement apporté à cet article fait que désormais les comptes et les rapports ne seront plus approuvés, soit soumis à un vote de notre Grand Conseil, mais uniquement présentés. Le Grand Conseil pourra en débattre et en prendre acte, mais il n'y aura pas de vote formel.

**Le Commissaire.** Si le Conseil d'Etat a fait cette proposition, c'est en similitude avec la loi sur la Caisse de pension où, d'ailleurs dans un premier temps, tout avait été supprimé. Sur proposition du Conseil d'Etat, suite à une motion, nous avons réintroduit une disposition permettant au Grand Conseil d'endiscuter pour en prendre acte. Ça me paraît aussi logique, les comptes ayant déjà été contrôlés par les différentes instances. Il est important que les débats aient lieu au Grand Conseil, mais l'approbation sans connaître le fond me

paraît un peu délicate. Raison pour laquelle nous proposons d'alléger cette situation.

> Adopté.

ART. 15 LET. C

> Adopté.

ART. 16 AL. 1, PHR. INTR.

**Le Rapporteur.** Cet article restreint les incompatibilités des organes de la Banque en introduisant qu'il y a incompatibilité uniquement en cas de conflit notoire d'intérêts. C'est donc l'ajout à cet article. Le but de cet article, c'est d'éviter des embûches au recrutement de personnes compétentes en matière bancaire.

**Le Commissaire.** Je voulais simplement dire que c'est sur proposition de la FINMA que nous avons modifié cet article.

> Adopté.

ART. 19

**Le Rapporteur.** Il s'agit d'une modification rédactionnelle de la version allemande.

> Adopté.

ART. 20 AL. 1

**Le Rapporteur.** Concernant l'article 20 al. 1, cet article ne modifie pas la composition du conseil d'administration, qui sera toujours composé, comme c'était le cas jusqu'à maintenant, de sept membres, trois étant élus par notre Parlement, trois nommés par le Conseil d'Etat et le septième par le conseil d'administration lui-même. La modification impose que les membres élus par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat le sont sur proposition du comité de sélection. Cela restreint donc les prérogatives de notre Parlement quant au choix des administrateurs. La commission a estimé que ce processus améliorera la composition du conseil d'administration. A noter que pour le membre nommé par le conseil d'administration lui-même, celui-ci n'aura pas besoin de passer par le comité de sélection. On estime que le comité d'administration a les compétences nécessaires pour sélectionner un membre qui remplit les conditions. Donc, pas besoin de passer par le comité de sélection.

> Adopté.

ART. 20 AL. 2

**Le Rapporteur.** C'est cet article qui prévoit une liste de compétences nécessaires devant figurer dans le conseil d'administration, ceci dans le but d'anticiper les exigences de la FINMA. A noter que pour se calquer sur ces exigences, la commission a introduit un amendement dans la loi en disant que les administrateurs doivent, en priorité, répondre aux

«exigences de la FINMA». Ensuite, il y a la liste de compétences nécessaires: bancaire, fiscale, juridique, comptable et de gestion des risques.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat accepte le complément de la commission «exigées par la FINMA». Cela permet, en cas d'évolution des directives, de répondre aux futures éventuelles nouvelles directives.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 21 AL. 1

**Le Rapporteur.** La commission a apporté une modification à cet article qui ne figure pas dans le projet de loi. Il s'agit de la nomination du président du conseil d'administration. La commission propose d'ôter cette compétence au Conseil d'Etat et de la donner au conseil d'administration. Selon la commission, le conseil d'administration est plus à même de nommer son président. Cela vise également à éviter un blocage théorique dans le cas où le Conseil d'Etat envisagerait d'imposer un président non agréé par le conseil d'administration. Je vous recommande de soutenir la version proposée par la commission.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat s'oppose avec force à cette proposition pour des raisons évidentes. On a beaucoup parlé qu'on enlevait du pouvoir politique et là je pense que la moindre des choses, en raison de la garantie de l'Etat, est de garder cette compétence de nomination du président du conseil d'administration par le Conseil d'Etat.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Il s'agit là d'un choix politique de la commission. Nous avons examiné plusieurs fois la chose et le groupe socialiste aussi. Il y a deux aspects, d'une part la question du politique qui se mêle de la Banque, dans le sens où le Conseil d'Etat, représentant du canton de Fribourg, décide qui dirige cette Banque; d'autre part, si le conseil d'administration se constitue lui-même, trois représentants élus par le Grand Conseil, trois par le Conseil d'Etat, cela fait quand même six personnes, entre guillemets, élues par les pouvoirs politiques qui peuvent ainsi aussi avoir leur mot à dire quant au choix de la présidence. En commission, on a vu que certains blocages pouvaient arriver. Moi-même à titre personnel, j'étais fâché contre le Conseil d'Etat suite à la nomination du directeur de l'ECAB. A l'époque ça avait fait grand bruit, si bien qu'on avait perdu un tout petit peu confiance. Le groupe socialiste, dans sa grande majorité, soutiendra la version du Conseil d'Etat, dans le sens où il estime que le président doit être nommé par le Conseil d'Etat. Maintenant pour ma part, je peux vivre avec les deux solutions. J'ai envie de dire que si l'histoire de l'ECAB pouvait constituer un carton jaune nous évitant de revivre de telles situations, on peut vivre avec la nomination par le Conseil d'Etat. Sinon on donnera à un autre organe le pouvoir de nommer la présidence.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1811ss.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Es ist interessant, der Fraktionschef der Sozialdemokratischen Partei hat bei der Eintretensdebatte über «petites corrections dans la loi» gesprochen, «kleine Korrekturen». Meine Damen und Herren, es geht hier um die Substanz. Sie haben, wir haben in den letzten 10 Jahren Schritt für Schritt Kompetenzen abgegeben und zwar an den Staatsrat. Es würde dem Ornithologischen Verein von St. Antoni/Heitenried nie in den Sinn kommen, an der Generalversammlung dem Vorstand die Kompetenz zu übergeben, den Präsidenten selber zu wählen. Es geht hier um eine grunddemokratische Haltung: Der Präsident kann nicht von seinem eigenen Gremium gewählt werden. Das Gremium, das hier kompetent dazu ist, auf Vorschlag des Verwaltungsrates der Kantonbank, ist nach der Auffassung der SVP der Staatsrat.

Ich bitte Sie, dieses Amendement der Kommission, das unterlegen ist, nicht zu unterstützen.

**Le Rapporteur.** J'ai déjà expliqué dans mon entrée en matière, concernant ces deux articles, les motivations qui ont poussé la commission à faire ce changement. C'était vraiment pour que le conseil d'administration élise lui-même son président, parce qu'on estimait que ses membres étaient les mieux à même de savoir qui serait la personne la plus adéquate pour présider leurs séances et également pour éviter un blocage, comme je l'ai mentionné. Ce n'est pas un secret, cet aspect était très partagé en commission. Il y a les résultats du vote de la commission sur la feuille jaune qu'on a reçue. La commission était partagée, c'est un choix relativement politique, mais pour les arguments invoqués précédemment, au nom de la commission, je vous invite à soutenir la version bis de la commission.

**Le Commissaire.** Comme déjà annoncé, je vous demande, contrairement à la commission bien sûr, de soutenir la version du Conseil d'Etat qui ne se rallie pas à la proposition de la commission, c'est-à-dire la nomination du président du conseil d'administration par le Conseil d'Etat pour les raisons déjà évoquées tout à l'heure, et j'insiste sur ce lien politique qui doit être gardé. Je rappelle encore que la Banque cantonale jouit d'une garantie de l'Etat, c'est la moindre des choses que cette nomination soit faite par le pouvoir politique, sur proposition, comme cela a déjà été dit, du conseil d'administration.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis) opposée à la version en vigueur (nomination du président du conseil d'administration par le Conseil d'Etat) – que le projet ne modifie pas – est rejetée par 80 voix contre 6. Il y a 1 abstention.
- > L'article 21 de la LBCF n'est pas modifié.

*Ont voté oui:*

Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 6.

*Ont voté non:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chasot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 80.

*S'est abstenu:*

Zadory Michel (BR,UDC/SVP). Total: 1.

*ART. 25 AL. 3 LET. N ET O*

**Le Rapporteur.** Il s'agit uniquement dans cet article de remplacer «organe de révision bancaire» par «organe de révision externe», donc c'est une petite modification rédactionnelle.

- > Adopté.



INTITULÉ DE LA SUBDIVISION B DU CHAPITRE 3

> Adopté.

ART. 27 AL. 1

**Le Rapporteur.** C'est l'article un peu charnière de ce projet de loi. C'est celui qui prévoit l'instauration du comité de sélection, chargé, comme son nom l'indique de sélectionner les administrateurs soumis à l'élection par le Grand Conseil et à la nomination par le Conseil d'Etat. Le but étant de s'assurer que les nouveaux administrateurs remplissent les conditions imposées par la loi à l'art. 20 al. 2 que l'on vient de traiter. Concernant l'alinéa 1, c'est celui qui fixe la composition du comité de sélection. La commission parlementaire l'a réduit à 7 membres, au lieu de 9, comme c'était le cas dans le projet de loi et propose qu'il soit composé de 4 membres du Grand Conseil, 2 membres du conseil d'administration, dont le président du conseil d'administration de la BCF, et un ou une conseiller d'Etat ou conseillère d'Etat. Le but de la commission parlementaire était d'avoir une majorité de représentants du Grand Conseil dans ce comité de sélection, afin d'assurer les prérogatives dans notre Parlement. Je vous recommande de soutenir cet amendement.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette proposition, qui veut notamment diminuer la représentation du Conseil d'Etat de deux à un membre, simplement par souci d'équité politique. Je n'ai pas d'autres arguments.

- > Au vote, l'alinéa 1 est adopté selon la version de la commission (projet bis) par 79 voix contre 8. Il y a 1 abstention.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

*Ont voté oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgenner Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehlow Dominique (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jek Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel

(GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 79.*

*Ont voté non:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty François (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 8.*

*S'est abstenue:*

Mutter Christa. *Total: 1.*

ART. 27 AL. 2 ET 3

**Le Rapporteur.** Ces alinéas disent que le comité de sélection sera présidé par le président du conseil d'administration de la BCF, également que la durée de fonction est fixée par la loi sur les fonctions publiques. Le fonctionnement du comité de sélection sera réglé par les dispositions du règlement sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat. Il n'y a pas eu d'amendement concernant ces deux alinéas.

> Adoptés.

ART. 27 AL. 4

**Le Rapporteur.** Cet alinéa concerne les quatre membres représentant le Grand Conseil dans le comité de sélection. La loi n'indiquait pas comment ceux-ci devaient être nommés. La commission estimait qu'il s'agissait d'une lacune et qu'il fallait y remédier. La commission vous propose que ceux-ci soient nommés par le Bureau du Grand Conseil. Le but de ce choix était surtout un critère de rapidité étant donné qu'il faudra nommer rapidement des nouveaux administrateurs et que l'on aurait perdu un peu de temps s'ils devaient être élus par le Grand Conseil, ce qui aurait été l'alternative. Je ne veux pas vous cacher qu'il y avait aussi une majorité de membres du Bureau dans la commission parlementaire qui a guidé ce choix. Cependant pour garantir la rapidité nécessaire à la nomination des nouveaux administrateurs, je vous recommande de soutenir la version de la commission.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1811ss.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission. Lors des discussions, cette proposition a été faite et le Conseil d'Etat voit très bien cette solution comme largement acceptable et bien sûr je souhaite que vous vous y ralliez.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** J'ai déposé un amendement qui dit que les quatre membres représentant le Grand Conseil sont élus par le Grand Conseil. Le Bureau nomme les commissions, mais à mes yeux ce comité de sélection, je le vois plus comme une commission permanente et c'est le plénum qui élit les commissions permanentes. Bien sûr que le timing est serré mais je pense qu'on peut le faire si on a la volonté de le faire. Et comme le disait un sage, si tu veux tu peux le faire. La Banque cantonale est une institution importante pour notre canton et l'ensemble des députés doivent pouvoir donner leur avis sur la composition de ce comité de sélection. Ne banalisons pas cette fonction et je vous demande de soutenir cet amendement.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** M. le Député Hunziker a raison effectivement. Mais maintenant se pose un problème pratique. Si cette décision revient au Grand Conseil, avec les délais qui nous échoient, on devra remodeler la loi pour faire en sorte que les mandats des actuels administrateurs ne se terminent pas au 31 décembre, mais plus tard, parce que je pense qu'avec les élections de cet automne, le Grand Conseil n'arrivera pas à nommer les personnes adéquates avant le 31 décembre. Donc il ne faut pas oublier cela. La représentativité au Bureau est la même que dans cette salle, on peut être plus ou moins nombreux, les majorités sont les mêmes, les gens du Bureau peuvent fonctionner avec des instructions des groupes de manière relativement claire et par souci d'efficacité on l'a fait. Est-ce que la comparaison avec une commission permanente est bonne? Ce comité va siéger cette année, peut-être un tout petit peu l'année prochaine et la prochaine fois, ce sera dans douze ans, donc la permanence est aussi toute relative.

**Le Rapporteur.** Comme indiqué, c'est surtout ce critère de rapidité qui a conduit la commission à faire cette proposition. Dans tous les cas il faut quand même savoir qu'on ne pourra pas l'appliquer avant que le délai référendaire soit échu et la loi promulguée, donc je pense encore un à deux mois. Le Bureau pourrait donc nommer ses membres d'ici un à deux mois. Peut-être le Commissaire pourra nous préciser l'entrée en vigueur. Mais c'est vraiment un critère de rapidité. Comme l'a dit le député Mauron, les membres du Bureau sont censés représenter leur groupe et les groupes devraient être représentés à satisfaction. Avec ces considérations, je vous propose de refuser l'amendement Hunziker.

**Le Commissaire.** J'insiste pour que vous suiviez la commission à laquelle le Conseil d'Etat se rallie. J'ai toujours pensé que les présidents de groupe étaient quand même la crème de l'ensemble des députés.

> Au vote, la version de la commission (projet bis) opposée à l'amendement Hunziker est adoptée par 59 voix contre 27. Il y a 2 abstentions.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

*Ont voté oui:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 59.*

*Ont voté non:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 27.*

*Se sont abstenus:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 2.*

**ART. 28**

**Le Rapporteur.** Cet article concerne la procédure de sélection et de nomination des administrateurs. Cet article n'a pas fait l'objet de modification par la commission. C'est le comité

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1811ss.

de sélection qui examinera et sélectionnera les candidatures. Il n'y aura donc pas de mise au concours. Le Grand Conseil et également le Conseil d'Etat pourront uniquement avaliser le cas échéant ces candidatures ou s'ils le souhaitent les rejeter. Ils n'auront pas de choix entre plusieurs candidats. Il s'agit pour le Grand Conseil de la procédure de l'article 155 de la loi sur le Grand Conseil qui dispose ce qui suit: «Lorsque l'éligibilité est subordonnée à une proposition présentée par une autorité ou un organisme déterminé et que le nombre de propositions correspond au nombre de personnes à élire ou à nommer, le Grand Conseil peut décider de surseoir à l'élection ou à la nomination et demander des propositions supplémentaires.» Je souligne également que cet article fait l'objet d'un amendement qui n'a pas été discuté en commission et j'y répondrai après que son auteur l'aura développé.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Dans le prolongement de ce que j'ai dit avant, à cet article 28 al. 1, j'ajoute à la fin du paragraphe: «... Si un candidat issu du Grand Conseil remplit ces conditions, sa candidature doit être privilégiée.» Le Grand Conseil doit garder un regard si possible sur la Banque cantonale de Fribourg. Et si un député remplit les exigences de la FINMA, je pense que cette personne doit être privilégiée et pourrait être le répondant du Grand Conseil. Cet amendement répond à ce vœu. On a vu dernièrement avec la composition du conseil d'administration du HFR, que lorsque le politique est à nouveau présent dans le conseil d'administration, cela contribue à améliorer la transversalité entre l'institution et le politique. Ne nous mettons pas hors jeu de cette grande Banque et je vous demande de soutenir cet amendement.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). En répondant à cet amendement, j'aimerais répondre également à la requête initiale du groupe UDC. On nous dit que le Grand Conseil perd du pouvoir et des prérogatives, qu'il n'y aura plus personne du Grand Conseil au sein du conseil d'administration. Il ne faut pas faire que des mathématiques, mais le comité de sélection est composé de sept membres. Sur ces sept, quatre sont députés au Grand Conseil. Si ces quatre personnes veulent élire directement quelqu'un du Grand Conseil, si elles veulent donner du pouvoir au Grand Conseil, elles peuvent puisqu'elles sont majoritaires au sein de ce comité de sélection. C'est ce qu'on a voulu dans ces discussions des deux dernières années et la logique est ainsi respectée. Si les quatre députés dans le comité de sélection ne veulent pas quelqu'un du Grand Conseil, c'est la responsabilité soit de ces personnes, soit des groupes politiques, mais le Grand Conseil utilise simplement son pouvoir, il est majoritaire et sans cet amendement et sans la requête de renvoi, on a toutes les garanties données au Grand Conseil. Il faut juste qu'il se comporte de manière intelligente.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Ich möchte dem Votum von Herrn Mauron Folgendes anfügen: Wenn eine Koryphäe unter uns 110 Grossrätinnen und Grossräten wäre, dann

würde sich vermutlich eine Kandidatur aufdrängen. Dann wäre das Wahlkomitee sicher nicht gegen eine Kandidatur eines Mitgliedes des Grossen Rates für den Verwaltungsrat. In diesem Sinne ist dieser Zusatz nicht nötig. Wir haben effektiv die Möglich, uns bemerkbar zu machen, um Einsitz zu nehmen in diesen Verwaltungsrat. In diesem Sinne bitte ich Sie, diesem Änderungsvorschlag nicht zu folgen.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR). Je trouve le député Mauron un peu naïf. Ce n'est pas souvent, il connaît pourtant bien mieux la politique que moi. M. le Député, vous avez vu qui seront les membres de ce comité de sélection. J'aurai pas de doute que les quatre personnes désignées par le Grand Conseil seront indépendantes. Mais vous savez aussi bien que moi la pression qu'ils vont certainement subir lors de certaines de ces élections. Ajouter cet article, cela permettra à des gens comme vous, brillants juristes, à des gens qui ont des fiduciaires, Claude Brodard ou autre, à des gens qui ont les compétences, de siéger dans ce conseil d'administration et justement de pouvoir représenter ce politique. Pour moi, cet article nous donnera simplement une petite garantie qu'au moment où on aura un bon candidat, ces pressions extérieures ne pourront pas se faire, et le Grand Conseil pourra désigner l'un de ces membres.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Pour répondre au député Kolly, pour qu'un député garde toute sa liberté d'action et son indépendance, il suffit qu'il ne fasse pas partie d'une entente fribourgeoise et cela va très bien.

**Le Rapporteur.** Je constate donc que la majorité de ce Grand Conseil n'est pas indépendant puisque faisant partie, comme dit, d'une entente fribourgeoise. Par rapport à cet amendement proprement dit, le souci principal de la commission était que les futurs administrateurs remplissent les conditions imposées par la FINMA. Or, force est de constater que cet amendement ne va pas à l'encontre de ces conditions puisque c'est uniquement si une candidature issue du Grand Conseil, donc un député, remplit ces conditions, qu'elle sera privilégiée. C'est donc une contrainte ou une obligation imposée par la loi au comité de sélection. Cela ne veut pas forcément dire que les députés membres du comité de sélection auront l'obligation de privilégier un membre du Grand Conseil, comme je l'ai dit. Cependant, je ne peux pas me prononcer au nom de la commission pour ou contre cet amendement, puisqu'il n'a pas été traité. A titre personnel je peux le suivre parce qu'il ne va pas à l'encontre du vœu de la commission d'avoir des candidats répondant aux critères imposés par la loi, les critères politiques et la représentativité du Parlement sera simplement un peu avantagée.

**Le Commissaire.** Je ne peux pas me rallier à cette proposition d'amendement pour des raisons claires. Je ne crois pas que le projet d'aujourd'hui empêche d'avoir des candidats issus du Grand Conseil, c'est une évidence. Et vous l'avez constaté tout à l'heure, lorsque nous avons décidé du nombre

de membres du comité de sélection, je n'ai pas mis beaucoup d'ardeur à défendre le projet, vous l'avez constaté. Cela s'est ressenti dans le vote. Parce que dans mon esprit, quand j'ai vu votre amendement, M. le Député Hunziker, je me suis dit: mais si on diminue, ça donne une majorité de membres du Grand Conseil dans le comité de sélection, donc ça améliore les garanties que ce soit fait parfaitement juste et équitable. D'autre part, l'alinéa 3 de l'article 28 que je cite: «En cas de rejet de la proposition par l'autorité de nomination» – cela veut dire par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil –, «le comité de sélection propose à cette autorité un nouveau candidat...» Donc par exemple dans le cas où un candidat du Grand Conseil qui remplirait les conditions n'est pas privilégié par le comité de sélection pour des raisons que je ne connais pas, le Grand Conseil pourrait clairement dire non, signifiant qu'il faut présenter un autre candidat. C'est prévu dans l'article. Par conséquent, votre amendement n'est pas nécessaire et je vous demande de le refuser.

- > Au vote, l'amendement Hunziker opposé à la version originale est refusé par 53 voix contre 34; il n'y pas d'abstentions.
- > Adopté.

*Ont voté oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 34.*

*Ont voté non:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette

(LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDCPBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDCPBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 53.*

*INTITULÉ DE LA SUBDIVISION D DU CHAPITRE 3*

- > Adopté.

*ART. 40*

- > Adopté.

*ART. 41 AL. 1 ET 3*

**Le Rapporteur.** Il s'agit dans cet article de remplacer les mots «organe de révision indépendant» par «organe de révision externe».

- > Adopté.

*ART. 47 AL. 2*

**Le Rapporteur.** Cet article prévoit, à nouveau et comme cela a été le cas à l'article 3 al. 2, que le taux de rémunération du capital de dotation ne se calcule plus sur proposition de la direction générale. Il s'agit là également d'un renforcement de l'indépendance et une transmission, en quelque sorte, d'un pouvoir au conseil d'administration de la BCF.

- > Adopté.

*ART. 2*

**Le Rapporteur.** A cet article, la commission a apporté un amendement afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2016 le mandat des administrateurs en fonction. Leur mandat arrivait en effet à échéance au 31 mai 2016, cela a été dit lors de l'entrée en matière. La commission a déploré que le projet arrive un peu tard et qu'il faille apporter cette modification. Je vous recommande, cependant, de l'accepter afin d'assurer la gouvernance au sein de la BCF.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

*ART. 3*

- > Adopté.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1811ss.

## TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

## ART. 1

## ART. 3 AL. 2 À ART. 20 AL. 1 ET 2

**Le Rapporteur.** Je vous recommande, au nom de la commission, de confirmer les débats de la première lecture. Il y a un amendement déposé à l'article 14 et je laisserai son auteur l'expliquer. Je prendrai position au nom de la commission après son explication.

**Le Commissaire.** Je vous demande de suivre les décisions de la première lecture.

## ART. 14

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Cet amendement arrive tardivement et je m'en excuse. Je pensais que le commissaire du Gouvernement allait le proposer lui-même en première lecture, ce qu'il n'a pas fait malheureusement (*rires*).

Je m'adresse ici à vous tous comme députés pour vous expliquer ce qui suit:

En soi, il s'agit uniquement d'une question formelle de savoir si le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil vont approuver ces comptes. On parle de comptes bancaires, établis par la BCF, approuvés par les administrateurs qui désormais devront être encore beaucoup plus compétents que les anciens, avec une fiduciaire externe, le tout soumis à la FINMA et, à la fin, le canton doit approuver. Qui doit le faire? On nous a dit en commission que le Conseil d'Etat était quand même plus compétent. Permettez-moi de penser que les six membres actuels du Conseil d'Etat, qui ne sont pas dans le conseil d'administration, sont en tout cas aussi incompetents que tous les députés qui ne sont pas dans le conseil d'administration non plus, dans le sens où, si on n'est pas un spécialiste de la question, on ne participe pas aux séances. Dans tous les cas, c'est une approbation politique qui est donnée et qui n'engage en rien différentes autres mesures. On nous a parlé de responsabilité. Que ce soit le Conseil d'Etat ou les députés qui engagent le canton, c'est du pareil au même. Il s'agit là d'un droit de député de toujours pouvoir approuver ces comptes.

Lorsque le groupe de l'Union démocratique du centre, par l'intermédiaire de M. Waeber, se plaignait que le Grand Conseil était spolié de ses droits, eh bien c'est justement là l'occasion d'en conserver un. J'espère ainsi que le groupe de l'Union démocratique du centre va suivre. J'espère égale-

ment que M. Patrice Morand va nous suivre, pour expliquer que c'est une garantie d'Etat. Il faut que le Grand Conseil approuve et c'est une bonne chose. J'espère en fait que vous le ferez tous, parce que comme député, voter quelque chose qui vous enlève un droit, je trouve toujours ça un petit peu dramatique, car on en a déjà tellement peu.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Ich bitte Sie, diesem Änderungsantrag nicht Folge zu leisten, dies aus zwei Gründen.

Wir haben in der ersten Lesung entschieden, dass der Staatsrat den Verwaltungsratspräsidenten bestimmen kann, das heisst, der Staatsrat übernimmt in diesem Sinne – wie er das gewünscht hat – die volle Verantwortung auch für die Organe der Bank. In diesem Sinne sollte er somit – aus meiner Sicht – letztinstanzlich auch die Verantwortung für die Rechnung übernehmen. Ich frage mich allerdings wie Herr Mauron auch, ob er das überhaupt noch kann. Sie müssen sehen, die Rechnung geht durch die internen Mühlen der Bank, durch die externen Mühlen der Revisionen und schliesslich durch die Mühlen der FINMA und am Schluss kommen dann noch wir, und sagen Ja dazu. Wollen Sie das wirklich? Wir übernehmen damit auch ein Risiko. Man könnte uns nämlich eines Tages vorwerfen: Aha, Sie haben das und das nicht gesehen und Sie müssen jetzt auch die Verantwortung dafür übernehmen. Und dann stellt sich dann die Frage, welche Person die Verantwortung dafür übernimmt. Das scheint mir eher heikel zu sein, weil man dann aus den 110 Leuten diese ausnehmen will, vielleicht den Präsidenten, der schlussendlich die Verantwortung dafür übernehmen muss.

In diesem Sinne ist es meines Erachtens schon heikel, dass der Staatsrat die Verantwortung übernimmt. Wir können ja nicht, wie bei einer anderen Organisation, Verwaltungsrat spielen. Meines Erachtens geht das nicht, und wir können die Organe nicht entlasten. Also haben wir ein Problem und ich bitte Sie, diesem Antrag nicht zuzustimmen.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Je remercie tout d'abord notre collègue député, chef du groupe socialiste. Vous savez que l'amendement a été discuté au sein de la commission, merci pour le compliment.

Und Herr Bapst: «letztinstanzliche Kompetenz». Wer hat die letztinstanzliche Kompetenz?

Qui est la dernière compétence? Le Conseil d'Etat, c'est l'avant-avant-dernier. L'avant-dernier, c'est quand même encore nous, le Grand Conseil. Et puis, le dernier, vous le savez mieux que moi, c'est le peuple. On avait discuté des compétences, d'une part, du Grand Conseil, d'autre part, du Conseil d'Etat. Avec cet amendement, cette compétence, qui tient également compte de la garantie de l'Etat, est donnée non pas au Conseil d'Etat, mais au Grand Conseil, qui approuve formellement les comptes qui sont déjà approuvés, qui ont subi la révision interne, la révision externe, la FINMA, donc tous les processus internes et externes.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir cet amendement à cet article 14.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Die heutige Diskussion über das Gesetz war sehr aufschlussreich und wichtig, und wir müssen daran denken, dass die Kantonalbank eine sehr wichtige Institution ist. Wer aber soll die letzte Verantwortung übernehmen bei der Genehmigung der Rechnung? Ich muss Ihnen sagen, ich habe einen kleinen Wandel durchgemacht. Die Kantonalbank gehört uns und wir, die Grossräte sind Vertreter der Bevölkerung des Kantons. Aus diesem Grund denke ich, dass dieses Amendement sehr klug ist und wir wollen uns nicht aus der Verantwortung stehlen. Wir wollen diese letzte politische Verantwortung übernehmen. Das ist ein Zeichen, dass diese Bank, die Kantonalbank, die Bank der Bevölkerung des Kantons ist.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Ce que M. Bapst fait, et il a peut-être raison, c'est à mon avis un tout petit peu jouer à se faire peur. Moi j'aurais envie que M. Bapst aille dire les yeux dans les yeux à tous les candidats au Conseil d'Etat, qu'ils seront personnellement responsables après avoir approuvé les comptes de la BCF. Et peut-être qu'il y aura quelques déflections (*rires*). Ils doivent avoir peur parce que le Conseil d'Etat c'est 7 personnes, alors que si on répartit chez nous ça fait 110 personnes. Moi je n'aurais pas peur de voyager encore aux Etats-Unis après avoir approuvé les comptes de la BCF et, si vraiment vous avez peur d'une responsabilité, ou les députés qui en auraient peur, eh bien ils ont aussi le choix au moment venu de refuser l'approbation des comptes.

**Le Rapporteur.** L'amendement qui nous est soumis actuellement est en fait un retour à la version initiale de la loi. Cet amendement avait également été déposé en commission, qui en avait débattu assez longuement. A nouveau, les votes de la commission vous sont transmis et vous pouvez constater que la commission a été relativement partagée. La discussion qu'on a eue en commission, c'est celle à laquelle vous venez d'assister maintenant, à savoir de seulement prendre acte et pas d'approuver. C'est cette histoire de compétence. La majorité de la commission a estimé que pour pouvoir approuver des comptes bancaires, il fallait des compétences aigües et que tous les députés ne disposaient pas de ces compétences. Il se posait également la problématique de savoir, en fin de compte, qu'est-ce qu'il se passe si le Grand Conseil refusait des comptes qui, auparavant, ont été approuvés par le conseil d'administration de la Banque, transmis au Conseil d'Etat et également contrôlés par les différents comités d'audit et par la FINMA? En fin de compte, ça n'avait pas de sens que le Grand Conseil puisse voter les comptes, parce que concrètement il ne peut pas les refuser. Et puis, en faveur quand même d'une votation, c'était que les députés de ce Parlement ne sont pas élus pour leurs compétences bancaires ou dans des domaines précis, mais en fonction d'un processus démocratique avec des critères de représentativité. Dans ce cadre-là, ils doivent assumer leur responsabilité dans les différents

votes, que ce soit ce vote sur la BCF, mais aussi d'autres votes où il faut prendre des responsabilités et avoir d'autres compétences que peut-être certains n'ont pas.

Avec ces commentaires, vous aurez compris l'enjeu et les différents arguments. La commission a tranché en faveur de la solution du Conseil d'Etat, à savoir uniquement prendre acte et je vous recommande de suivre cette proposition.

**Le Commissaire.** Je vois que les avis sont partagés. Vous avez entendu l'analyse de M. le Député Markus Bapst et je pense que celle-ci est juste. On peut se poser longtemps des questions. Il ne s'agit plus d'un problème de compétence. M. le Député Mauron a dit que le Conseil d'Etat prétendait être peut-être plus compétent. Mais cela n'a pas été dit de cette manière. Vous avez des comptes globaux, avec des résultats clairs et précis. Mais il n'y a pas tous les éléments. En fait, je crois que le terme a été utilisé, c'est une boîte d'enregistrement. Le Conseil d'Etat a pensé faire juste en vous déchargeant de cette responsabilité, en similitude avec la loi sur la Caisse de pension où vous vous êtes déssaisis de la compétence d'approbation. Mais ce qui paraît quand même important dans ce domaine, c'est vraiment que le débat ait lieu, que chacune et chacun des députés puisse poser des questions, respectivement faire des remarques. Je vous demande donc de suivre le Conseil d'Etat et la commission.

- > Au vote l'amendement Mauron opposé à la version du Conseil d'Etat est accepté par 53 voix contre 30; il y a 3 abstentions.
- > Modifié selon l'amendement Mauron (art. 14).
- > Confirmation de la première lecture pour les autres articles

*Ont voté oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet

René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 53.*

*Ont voté non:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVPBDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dou-taz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDCPBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 30.*

*Se sont abstenus:*

Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB). *Total: 3.*

ART. 21 AL. 1

> Confirmation de la première lecture.

ART. 25 AL. 3 LET. N ET O

> Confirmation de la première lecture.

ART. 27 AL. 1

> Confirmation de la première lecture.

ART. 27 AL. 2 ET 3

> Confirmation de la première lecture.

ART. 27 AL. 4

**Le Rapporteur.** Il s'agit de l'alinéa selon lequel les membres du comité de sélection seront nommés par le Bureau. Vous avez confirmé en première lecture le choix de la commission. Je vous recommande de confirmer votre choix de la première lecture.

**Le Commissaire.** Egalement, je vous demande la confirmation de la première lecture.

> Confirmation de la première lecture.

ART. 28

**Le Rapporteur.** Il s'agit de l'article concernant la procédure. La commission avait confirmé la version initiale. Vous l'avez confirmée également en première lecture. Je vous recommande de maintenir cette confirmation.

> Confirmation de la première lecture.

ART. 40 À 47 AL. 2

> Confirmation de la première lecture.

ART. 2

> Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

Troisième lecture

**Le Président.** Nous allons donc procéder à une troisième lecture, l'amendement de notre collègue Mauron ayant été accepté par 53 voix contre 30 et 3 abstentions. En troisième lecture, nous allons donc voter uniquement sur cet article 14.

ART. 14

**Le Rapporteur.** Avec l'amendement Mauron, vous êtes revenus à la version actuelle de la loi, avec un vote et non plus uniquement une discussion permettant de prendre acte du rapport et des comptes. Au nom de la commission, je vous demande de revenir à la première lecture, de ne pas soumettre ce rapport au vote du Grand Conseil et de revenir à la version du Conseil d'Etat selon laquelle le Grand Conseil prend acte.

**Le Commissaire.** Au vu des résultats de la deuxième lecture, il me paraît superflu de refaire un vote. Donc, je me rallie à la décision de la deuxième lecture.

**Le Président.** Monsieur le Rapporteur, est-ce que vous vous ralliez aussi au résultat de la deuxième lecture?

**Le Rapporteur.** Pour que ce soit clair, non je ne me rallie pas et comme ça il y a un vote. Mais je crois qu'on perd un peu de temps, parce que le vote était clair. Mais au moins, le processus est juste.

> Au vote, le résultat de la 2<sup>e</sup> lecture opposé au résultat de la 1<sup>re</sup> lecture est confirmé par 56 voix contre 27; il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la 2<sup>e</sup> lecture:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDCPBD/CVP-BDP), Chas-

sot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 56.*

#### *Ont voté en faveur de la 1<sup>re</sup> lecture:*

Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 27.*

#### *S'est abstenu:*

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

#### **Vote final**

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 79 voix contre 3. Il y a 3 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP),

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 79.*

#### *Ont voté non:*

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 3.*

#### *Se sont abstenus:*

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP). *Total: 3.*

## **Motion 2015-GC-159 Emmanuelle Kaelin Murith/Didier Castella Droits de mutation en cas d'acquisition d'un premier logement familial<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Kaelin Murith Emmanuelle** (PDC/CVP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis notaire en exercice.

La motion a pour but essentiel de favoriser l'accession à la propriété, lors de l'acquisition du premier logement familial. Cet abattement permettra à certaines familles d'acquiescer leur logement ainsi que d'avoir des projets de vie qui favorisent l'épanouissement. Dans la plupart des cas, l'application nouvelle atteindra bien sa cible, soit les familles. D'autre part, les charges, compte tenu des conditions actuelles des prêts bancaires à taux fixe sur longue durée, seront pour les nouveaux

<sup>1</sup> Déposée et développée le 24 novembre 2015, BGC novembre 2015, p. 2366; réponse du Conseil d'Etat le 19 avril 2016, BGC juin 2016, pp. 1921ss.



propriétaires, inférieures à celles de leur statut de locataires pour un logement équivalent.

Au niveau de l'Etat et des communes, cette mesure serait partiellement compensée par des rentrées supplémentaires, générées par le volume d'affaires créé par cet allègement et les communes retrouveront des contribuables fidèles.

L'accession à la propriété ne doit pas être exclusive, voire une mission impossible. Et l'Etat, conformément à la norme constitutionnelle, doit favoriser cette accession. La motion va dans ce sens et c'est un choix politique.

Le Conseil d'Etat reconnaît d'ailleurs la pertinence d'une telle norme, mais à l'analyse, des désavantages recommandent son rejet. Je me permettrai de commenter les arguments développés par le Conseil d'Etat:

L'allègement convenu s'appliquera à tous les acquéreurs du premier logement dans le canton. C'est le critère choisi qui créera l'égalité entre les bénéficiaires du taux préférentiel. On ne pourra bénéficier qu'une fois de cet abattement et les propriétaires actuels de leur propre logement ne pourront pas bénéficier de cet avantage, qui est une contribution unique au premier financement. Voici la justification égalitaire. Il faut relever que le prix moyen d'acquisition du logement familial est bien plus bas que dans les exemples figurant dans la réponse du Conseil d'Etat. En prenant un investissement moyen de 800 000 frs, je pense que nous sommes dans la norme.

Le Conseil d'Etat estime que la mesure est inutile, du fait que l'évolution du taux des propriétaires dans le canton a été réjouissante. Mais, justement, ces conditions cadres qui ont permis cette évolution, changent: augmentation des valeurs, droits de mutation sur la valeur construite et nouvelles normes bancaires. Déjà aujourd'hui, de nombreuses familles doivent renoncer à acquérir et souvent par manque de fonds propres.

En ce qui concerne l'impact sur les finances, vous me permettez l'analyse suivante:

Le Conseil d'Etat estime l'impact à 7 millions, en estimant que 60% des acquisitions des personnes physiques seraient concernées par la mesure. Pourquoi 60%? Si je me base sur l'argumentaire, de 1990 à 2014, il y a une augmentation de 3,8% de logements en propriété, soit une augmentation binaire annuelle de 0,15%. Selon l'annuaire statistique de notre canton, le 31 décembre 2013, le nombre de logements s'élevait à 137 496, dont 43,2%, soit 59 398 en propriété, ce qui représente une augmentation de 2257 logements en propriété sur 25 ans. Si on considère que ces dernières années ce phénomène a pris de l'amplitude, et au lieu de prendre en compte 90 nouveaux logements en propriété moyenne annuelle, on le triple, donc c'est déjà conservatoire, pour arriver à 270. Cela représente, avec une moyenne de 800 000 frs, une assiette fis-

cale de 216 millions, soit un impact de 2,160 millions de frs et non de 7 millions.

L'évaluation présentée correspondrait au prix moyen, à 877 acquisitions nouvelles, ce qui équivaldrait à atteindre en 3 ans l'augmentation d'acquisitions propres qui a été constatée durant les 25 dernières années.

Donc, les projections futures sont toujours incertaines, mais les chiffres présentés ne sont malheureusement pas corrects et s'éloignent trop de la réalité des statistiques existantes.

En ce qui concerne les complications administratives, je crois pouvoir affirmer que la procédure n'entraînera aucun engagement en termes de personnel. J'en veux pour preuve que lors de l'introduction de l'article 14 alinéa 2 de la loi sur les droits de mutation et les gages immobiliers, le Gouvernement disait qu'il n'y aurait pas de mesures sur le personnel. Donc, pourquoi l'introduction d'une nouvelle norme n'entraîne pas d'augmentation de personnel et l'application d'un taux réduit en impliquerait une?

De plus, le rappel, qui dans les faits sera exceptionnel, est surtout une mesure dissuasive, utilisée dans de nombreux cantons et déjà en vigueur dans notre canton en cas de remploi relatif à l'impôt sur les gains mobiliers.

Ainsi, je vous demande d'accepter cette motion, dont le but unique est de soutenir l'acquisition de son premier logement familial. Il s'agit d'un bon choix. Politiquement, d'autres choix ont été faits. Si on veut soutenir cette idée, l'application n'est pas compliquée et générera une diminution d'entrées pour l'Etat et les communes, mais bien moins élevée que décrite. De plus, indirectement, elle pourra stimuler l'économie en créant un certain nombre d'opérations qui n'auraient pas été possibles sans elle et, par effet de boule de neige, créer d'autres entrées pour les pouvoirs publics.

En acceptant cette motion, vous acceptez une mesure positive favorisant l'acquisition privée.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (ACG/MLB, BR). L'intention poursuivie par les motionnaires est louable. Permettre à un plus grand nombre de citoyens d'accéder à la propriété est, selon nous, une bonne idée. Mais la manière d'y parvenir ne nous convainc pas. Tout d'abord, nous avons de la peine à comprendre la différence faite entre citoyens fribourgeois et citoyens extracantonaux. Nous ne pouvons pas accepter non plus que l'Etat, dont les tâches augmentent, soit à nouveau privé d'une partie de ses moyens. Nous relevons enfin que les motionnaires n'appliquent pas du tout la symétrie des sacrifices. Par exemple, la part reçue par les notaires, contrairement à celle perçue par l'Etat, n'est pas touchée. Nous invitons M<sup>me</sup> la Députée motionnaire à étudier aussi cette possibilité.

Pour ces raisons, le groupe Alliance centre gauche va refuser à l'unanimité cette motion et je vous invite à faire de même.

**Vial Jacques** (PDC/CVP, SC). Je n'ai pas de lien avec le sujet traité, ayant acquis un premier logement il y a déjà fort longtemps.

Faire bénéficier une jeune famille d'une forte réduction des droits de mutation lors de l'achat d'un premier logement est certes une idée louable et je reprends le terme de ma collègue. Le moratoire de 5 ans de la LAT et les mesures restrictives de la FINMA et de la Lex Weber sont les éléments déclenchants de cette motion. L'économie serait de 10 000 frs pour un logement de 500 000 frs ou 20 000 frs pour un logement de 1 million. Le corollaire de cette motion se trouve dans la réponse du Conseil d'Etat qui la refuse en cinq points:

1. l'inégalité de traitement qui favorise une famille extérieure au canton de Fribourg, plutôt qu'un second logement d'un Fribourgeois;
2. le soutien aux familles serait bafoué, les propriétaires aisés bénéficieraient d'un rabais linéaire, donc plus élevé pour un objet luxueux;
3. les locataires seraient laissés pour compte, dans le cas d'une promotion PPE;
4. la perte de l'Etat serait de 7,2 millions, +7,2 millions pour les communes; ce montant a été contesté par la motionnaire,
5. les procédures de contrôle entraîneraient aussitôt une augmentation des charges.

Alors, le jeu en vaut-il la chandelle? Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique en est persuadé. En tenant compte du fait que cette motion garantirait un volume de constructions supplémentaires pour les travailleurs et que la plupart des bénéficiaires seraient de jeunes familles, il se prononcera en grande majorité pour cette motion et vous propose d'en faire autant.

**Clément Pierre-Alain** (PS/SP, FV). Dans ce débat de prise en considération de la motion présentée par nos collègues Emmanuelle Kaelin Murith et Didier Castella, vous ne serez guère surpris que le groupe socialiste partage intégralement la position du Conseil d'Etat. Ce dernier constate notamment qu'en réalité, même si elle est contestée par la motionnaire, la réduction proposée du taux aura un impact important sur les finances publiques, tant pour l'Etat que pour les communes. On cite un montant global de plus de 14 millions à partager entre les deux acteurs. De plus, à un moment où le discours d'économies est porté par grand nombre de partis politiques, particulièrement ceux des motionnaires, il serait paradoxal que l'on accepte une motion demandant d'un côté plus de ressources pour des recettes en baisse.

Par conséquent, sans rallonger, le groupe socialiste vous recommande, à l'instar du Conseil d'Etat, le rejet de cette motion.

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Kaelin Murith/

Castella behandelt und diskutiert. Das Hauptziel der Motion ist die Hilfe beim erleichterten Erwerb von Wohneigentum, vor allem für junge Familien.

Die Massnahme stelle das nötige Gegengewicht zu den erschwerten Bedingungen beim Eigentumserwerb dar. Der Staatsrat weist in seiner Antwort darauf hin, dass keine Rechtsungleichheiten entstehen dürfen. Diese sieht er unter anderem beim Eigentumserwerb innerhalb des Kantons oder durch Zuzüger von anderen Kantonen gegeben, aber auch durch die entstehenden unverhältnismässigen Steuereinsparungsdifferenzen bei Erwerb zwischen den verschiedenen Kategorien Wohneigentum.

Der Bemerkung des Staatsrates betreffend der negativen Auswirkungen auf die Finanzen des Kantons und der Gemeinden entgegen die Motionäre, dass der Minderertrag durch die verlangte Reduktion der Handänderungssteuer von 1,5 auf 0,5% durch die unterschätzten Mehreinnahmen aufgrund des anlässlich des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms verabschiedeten Artikels 14 des Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuergesetzes absolut abgedeckt ist.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stimmt der Motion Kaelin Murith/Castella mehrheitlich zu.

**Girard Raoul** (PS/SP, GR). Je m'exprime, dans un premier temps, au nom du club des communes et, de ce côté-là, vous avez très certainement lu notre prise de position. Notre position est des plus claires: nous ne pouvons que refuser cette motion, essentiellement pour deux raisons:

Tout d'abord, vous vous en doutez, pour des raisons financières. Comme vous le savez, le Conseil d'Etat et la Direction des finances parcourent actuellement le canton, ils étaient en Gruyère mercredi soir encore, pour expliquer les effets à venir de la RIE III sur les communes. Les pertes annoncées sont colossales et, on le sait tous très certainement ici, le succès d'une telle réforme passera par les compensations financières qu'obtiendront les communes. Mais ce ne sera pas simple, j'en suis persuadé, et il ne serait pas raisonnable aujourd'hui de rajouter de nouvelles difficultés financières à venir. J'aurais tendance à dire: comme si la situation n'était pas assez difficile aujourd'hui.

Le deuxième motif de rejet, lié toujours aux communes sont les complications administratives qui vont toucher bien sûr le canton, mais aussi à n'en pas douter nos communes. Les cas décrits par le Conseil d'Etat sont suffisamment explicites pour démontrer les difficultés de la mise en œuvre d'une telle motion.

A titre personnel, je pourrais ajouter de très nombreux arguments pour rejeter cette motion, mais je n'en relèverai qu'un, à savoir celui de l'inégalité de traitement, malgré les précisions de tout à l'heure, qui pourrait survenir entre un Fribourgeois qui acquiert un deuxième logement dans le canton

et un ressortissant d'un autre canton, déjà propriétaire, et qui vient acquérir un premier logement sur Fribourg. Je peux vous dire que nous n'aurons pas les informations liées aux propriétés antérieures de ces gens qui changeront de canton et il y aura pour moi, clairement, une inégalité de traitement. Cette inégalité de traitement ne survivrait pas, j'en suis persuadé, face à un recours. Je vous propose de ne pas retenter l'exercice des recours quant à cet motion.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident des Hauseigentümergeverbands Fribourg.

In der Antwort auf die Motion hat sich der Staatsrat viel Mühe gegeben und uns interessante Statistiken aufgezeigt. Auf das eigentliche Anliegen der Motionäre geht er aber nicht ein, sondern meint, der Wohnbauförderung schon genügend Rechnung zu tragen und dass die Wohneigentümer schon jetzt grosse Steuervergünstigungen hätten. Das Gegenteil ist der Fall.

Entgegen der Ansicht des Staatsrates wurden dem Wohnbesitzer in den letzten Jahren viele neue Aufgaben und Lasten aufgelegt. Wir bezahlen heute: Handänderungssteuer, Grundgewinnsteuer, Baubewilligungskosten, Anschlussgebühren, Abwassergebühren, Frischwassergebühren, Sackgebühren, verschiedene Energiesteuern, Mietwert der eigenen Wohnung und Liegenschaftssteuer. Und die Aufzählung, mein lieber Herr Staatsrat, ist nicht vollständig. Da der Staatsrat bestrebt sein sollte, ein gesundes Wachstum in unserem Kanton zu fördern und gute Steuerzahlerinnen und Steuerzahler anzuziehen und nicht einfach neue Einwohner zu registrieren, müsste er die vorliegende Motion unbedingt unterstützen. Wenn der Staatsrat in seiner Antwort von Rechtsungleichheit spricht, ist es in erster Linie ungerecht, wenn der Wohneigentümer den Mietwert der eigenen Wohnung versteuern muss und der gleiche Staatsrat diese Steuer im Hinblick auf das Sanierungspaket vor 2 Jahren noch um 10% erhöht hat, obwohl die Hypothekarzinsen auf ein Rekordtief gesunken waren und somit der Staat grosse zusätzliche Steuern auf dem Buckel der Wohneigentümer verbuchen kann. Das ist ungerecht. Als diplomierter Meisterlandwirt müsste unser Finanzminister eigentlich wissen, dass man eine gute Milchkuh nicht immer nur melken kann, sondern dass man sie manchmal auch streicheln muss.

In diesem Sinne bitte ich Sie, die Motion anzunehmen.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). La Constitution cantonale intègre l'encouragement à l'accès à la propriété privée. Et c'est simplement pour transcrire dans les faits cette volonté de la Constitution que cette motion a été déposée. Les avis sont faits. J'aimerais simplement dire deux choses:

Il me tient toujours aussi à cœur, Monsieur le Conseiller d'Etat, de ne pas surcharger l'administration. Nous avons l'impression, très sérieusement, après avoir consulté diffé-

rentes personnes, que l'exposé des faits que vous avez fait dans votre réponse est exagéré, comme d'ailleurs il l'est sur l'aspect financier.

Nous avons discuté ce matin dans une autre séance et j'aimerais aussi dire, Monsieur le Conseiller d'Etat, qu'il y a des effets indirects et des effets multiplicateurs qui sont positifs, notamment le fait de pouvoir libérer des investissements en faveur de personnes qui veulent s'établir sur le canton. Ces effets n'ont pas, bien évidemment, été pris en compte dans la réponse du Conseil d'Etat, on ne le demandait d'ailleurs pas. Mais il faut savoir que derrière l'investissement, il y a toujours des effets positifs multiplicateurs qui ont aussi des effets bénéfiques sur les finances de l'Etat et sur celles des communes.

C'est pour ça que le groupe libéral-radical vous demande de soutenir, dans sa majorité, cette motion.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Evidemment, cette motion est alléchante en regard de la diminution de la charge fiscale et des droits de mutation lors de l'acquisition du premier logement familial. Quoi de mieux pour une famille? Lorsque j'ai reçu la motion, j'ai donné la mission à mes services de préparer une réponse positive. D'ailleurs, celui à qui j'ai donné cette mission est ici pour écouter et il me disait aussi que c'était une bonne motion. Malheureusement, nous avons dû déchanter en examinant la faisabilité, notamment par rapport aux différents problèmes posés, expliqués dans la réponse. Permettez-moi de les reprendre les uns après les autres:

Il y a des choses qui ont été contestées ce matin par les motionnaires, mais personne n'est intervenu concernant l'inégalité de traitement entre les contribuables fribourgeois et les contribuables d'autres cantons. Comment est-ce que vous voulez régler le problème de la personne qui vient d'un autre canton, qui aurait déjà eu plusieurs logements et qui vient chez nous pour obtenir encore un rabais fiscal? On n'arrive pas à régler cela et c'est inadmissible. Il n'est pas pensable de pouvoir faire une inégalité pareille.

Bien sûr, la motion profite davantage à la classe la plus aisée et cela n'a pas été contesté non plus. Plus le prix d'achat du bien immobilier est élevé, plus l'économie d'impôts est importante. Permettez-moi de dire que l'Etat ne peut pas subventionner l'achat de coûteuses villas ou de constructions de luxe. L'accès à la propriété est encouragée: déduction des intérêts passifs et des frais d'entretien, imposition mesurée et modérée de la valeur locative.

Je vous ai bien entendu, Monsieur le Député Castella, concernant les effets induits. Je suis d'accord, mais peut-être que ça serait bien que vous retiriez cette motion pour étudier une variante qui aide les familles par un autre biais et que ce soit équitable. Le problème de cette motion est qu'elle n'est pas équitable. Il y a peut-être d'autres choses à réfléchir, peut-être

ensemble, pour trouver une solution. Je vous demande d'y réfléchir.

Concernant les pertes fiscales de 7,2 millions, soit moins 25,2%, qui ont été contestées, je ne veux pas vous faire beaucoup de calculs, mais nous avons vraiment estimé ce moins 25,2% à la baisse. Je vous explique le cas du canton de Berne, qui exonère de tout impôt (taux de 1,8%) l'acquisition d'un propre logement, pour les premiers 800 000 frs. Eux au moins ont limité ce montant, pour éviter cette problématique que je viens d'expliquer. Eh bien ils enregistrent une perte de 42 millions, soit - 34,4%. Ce chiffre démontre que le nôtre est réaliste, je pense qu'il est vraiment au-dessous.

Bien sûr, quand on parle de perte fiscale, ça me permet de rappeler à M. le Député Rudolf Vonlanthen que les vaches, pour qu'elles donnent du lait, il ne suffit pas de les caresser, il faut leur donner à manger. C'est comme à l'Etat, il faut donner quelques centimes pour assumer les tâches. Mais Monsieur le Député, en début de législature, je crois que vous avez déposé une motion qu'on a débattue à grands fracas dans cette enceinte. Vous aviez dit que c'était inadmissible de faire des propositions de diminutions fiscales qui touchent également les communes. Je constate, Monsieur le Député, que vous avez une mémoire sélective. D'ailleurs, vous aviez été battu. Là c'est un cas typique, une motion, on diminue et automatiquement il y a l'effet sur les communes. Donc, au moment de voter, rappelez-vous de ce que vous aviez déposé à l'époque, en début de législature.

Encore une fois, j'insiste pour dire que j'ai été vraiment très attentif à cette motion, mais on ne peut pas la défendre. C'est une question de crédibilité, Mesdames et Messieurs les Députés. Pour augmenter les recettes fiscales, dans un paquet concocté avec les communes et les syndicats, le Grand Conseil a adopté une mesure concernant les droits de mutation, en automne 2013, dans le cadre des mesures structurelles et d'économie, mesure qui est entrée en vigueur en 2014 et qui impose désormais la vente clé en main ou liée à un contrat d'entreprise sur la base du prix global. Si maintenant, par cette motion, on revient en arrière, vous êtes en train de dire à ceux qui revendiquent, en particulier les syndicats, parce qu'on a eu des bons comptes pour les raisons que vous connaissez, qu'il faut annuler immédiatement les mesures sur le personnel. Eh bien vous êtes en train de dire qu'il faut faire ça. Parce que si on favorise un secteur, on doit être équitables partout. Réfléchissez bien!

Ensuite, vous avez parlé des complications administratives chères au groupe libéral-radical et M. le Député Castella a dit que ça ne devrait pas poser de problème. Cela me semble pourtant bien en poser un pour les Registres fonciers, que j'ai rencontrés. Lorsqu'un permis est délivré, il est valable deux ans en vertu de la LATEC. Vous voyez le contrôle qu'il faut avoir. Une fois le transfert de propriété inscrit au Registre foncier, les droits de mutation prélevés, impôts ponctuels

faut-il le rappeler, il faut que le dossier puisse être classé. Il en va de la sécurité juridique et fiscale. Augmentation de la bureaucratie, je l'ai déjà citée.

Il ne paraît quand même pas judicieux de faire endosser aux Registres fonciers un rôle d'inspecteur fiscal, parce que c'est ça la réalité. C'est une inapplicabilité en pratique. En cas d'achat d'un bien immobilier à affectation mixte, comportant un logement et un local commercial par exemple, comment répartir le prix d'achat entre le logement soumis au taux de 0,5 et le local commercial soumis à 1,5? Il en va de même en cas d'achat d'un bien immobilier comprenant plusieurs logements, dont seul un est utilisé par l'acquéreur et pourrait bénéficier du taux de 0,5%.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les Député(e), même si je reconnais que l'idée de faciliter l'accès au premier logement familial est très louable, je vous invite à dire non à cette motion, mais à étudier autre chose qui permettrait vraiment une égalité de traitement entre l'ensemble des citoyens. C'est avec ces considérations que je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, de refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 39 voix contre 36. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL, UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVPBDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV, UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVPBDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP).  
*Total: 36.*

*Ont voté non:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR, PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA, UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE, PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB),

Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 39.*

*Se sont abstenus:*

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

—

## Clôture de la session

**Le Président.** Nous sommes arrivés au terme du programme de cette journée et de cette session. Je vous remercie évidemment pour votre assiduité. Je vous souhaite une très bonne pause estivale, pour autant que la météo vous permette de faire des tours à vélo plutôt que des tours à pédalo. J'espère qu'elle permette à chacune et à chacun d'entre vous, de prendre un repos bien mérité, de faire, pourquoi pas, une belle découverte de vacances en allant par exemple caresser les vaches à la montagne, d'avoir un petit peu plus de temps pour vos proches et de nous revenir en pleine forme pour la session de septembre, pour laquelle je vous donne d'ores et déjà rendez-vous. Bel été à tout le monde! (*Applaudissements*)

—

> La séance est levée à 11h55.

*Le Président:*

**Benoît REY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

—